

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES


# Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre

Rapport Budget Genre  
Simplifié

# 2026





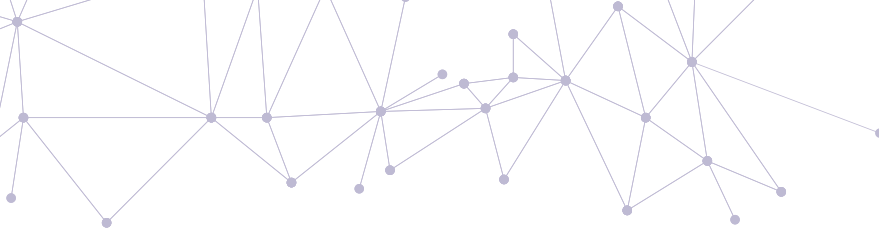


# Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre

Rapport Budget Genre  
Simplifié



LOI DE FINANCES 2026



**Introduction**..... 8

**1. Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre (RBG) : Outil de suivi du degré d'application de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG)** ..... 8

    1.1. La BSG : C'est quoi ? Pourquoi ? Comment est-elle appliquée au Maroc? ..... 8

    1.2. Qu'est-ce que le RBG ? Quel contenu ?..... 11

**2. 21<sup>ème</sup> édition du RBG accompagnant la Loi de Finances 2026 : Mobilisation continue et soutenue des départements ministériels pour un ancrage systématique de la dimension genre dans leurs programmation et budgétisation** ..... 13

    2.1. **Économie des soins à autrui et autonomisation économique des femmes : enjeux du préscolaire et de la Silver économie**..... 14

        2.1.1. **Une transition démographique accélérée : Double implication sur la charge de travail des femmes**..... 14

        2.1.2. **L'économie des soins : un vivier d'opportunités pour l'autonomisation économique des femmes** ..... 16

    2.2. **Efforts consentis par les départements ministériels en faveur d'une programmation et d'une budgétisation intégrant la dimension genre**..... 20

        2.2.1. **Analyse genre : point de départ pour réussir une programmation intégrant la dimension genre** ..... 21

        2.2.2. **Alignement des priorités en termes de réduction des inégalités de genre sur la stratégie du Département et les plans nationaux pour la promotion de l'égalité et de l'autonomisation économique des femmes** ..... 23

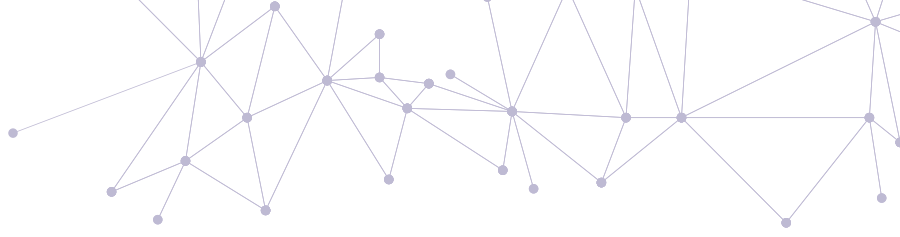
        2.2.3. **Chaînes de résultats sensibles au genre : application de la démarche de performance sensible au genre**..... 28

            2.2.3.1. **Chaines de résultats sensibles au genre mises en place par les Départements** 28

            2.2.3.2. **Actions en faveur de la promotion de l'égalité de genre non intégrées dans les chaînes de résultats sensibles au genre** .....55

        2.2.4. **Progrès législatif, réglementaire et institutionnel en faveur de la promotion de l'égalité de genre** ..... 58

        2.2.5. **Aperçu sur le niveau de présence des femmes dans les structures organisationnelles des départements ministériels et des institutions publiques couverts par le RBG** ..... 59





*... Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024 ont mis en évidence un ensemble de transformations démographiques, sociales et spatiales dont il faudra tenir compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.*

*..... Nous appelons donc à passer des canevas classiques du développement social à une approche en termes de développement territorial intégré.*

*Notre objectif est que, sans distinction ni exclusion, et dans quelque région que ce soit, les fruits du progrès et du développement profitent à tous les citoyens...*



Extraits du Discours de  
Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, à l'occasion du 26ème anniversaire de  
l'accession du Souverain au Trône, le 29 juillet 2025



صاحب الجلالة الملك محمد السادس نصره الله  
Sa Majesté le Roi Mohammed VI

## Qu'est-ce que le Rapport Budget Genre simplifié ? Pourquoi ?

Le Rapport Budget Genre simplifié (RBG simplifié) a pour objectif d'informer de manière claire, accessible et synthétique, les citoyennes et les citoyens, des efforts déployés au service de la prise en compte des enjeux liés à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les exercices de programmation et de budgétisation des départements ministériels et certaines institutions publiques et ce, conformément aux dispositions de la LOF de 2015. Ce faisant, le contenu du RBG simplifié s'appuie sur les données et les analyses mises en exergue dans le Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre (RBG), accompagnant le projet de Loi de Finance.

Le contenu du RBG simplifié est, à cet effet, scindé en deux parties :

- **La première partie** aborde les principes cadrant l'application de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) au Maroc dont l'élaboration du Rapport sur le Budget axé sur les Résultats et tenant compte de l'aspect Genre (RBG) ;
- **La deuxième partie** met en relief les principaux constats et les conclusions contenus dans l'édition 2026 du RBG.

## 1

### Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre (RBG) : Outil de suivi du degré d'application de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG)

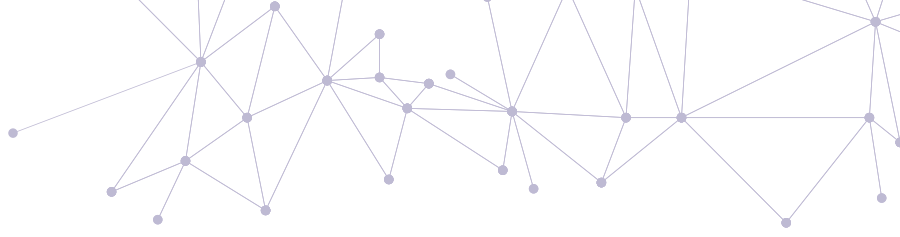
#### 1.1. La BSG : C'est quoi ? Pourquoi ? Comment est-elle appliquée au Maroc ?

La BSG implique la prise en compte des préoccupations liées à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des phases du processus budgétaire afin de promouvoir l'effectivité de l'égalité

de genre<sup>1</sup>. Pour ce faire, la BSG est fondée sur la prise en considération des besoins différenciés des femmes et des hommes lors de la formulation, de la planification, l'exécution et de l'évaluation des politiques publiques (gender mainstreaming<sup>2</sup>). Le schéma ci-dessous met en relief les phases d'une programmation intégrant la dimension genre :

1 Conseil de l'Europe, « L'égalité dans les budgets : pour une mise en œuvre pratique », 2009.

2 D'après le Conseil de l'Europe, le gender mainstreaming signifie l'intégration d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes à tous les stades et à tous les niveaux des politiques, des programmes et des projets.

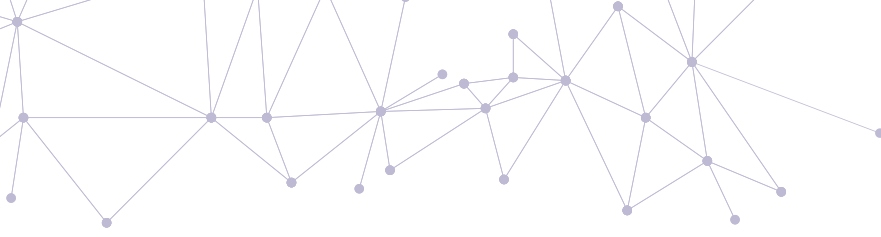


## Schéma 1 : Phases d'une programmation budgétaire intégrant la dimension genre



L'implémentation au Maroc de la BSG s'est opérée, dès 2002, selon une démarche graduelle pilotée par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) en partenariat avec l'ONU Femmes, profitant de la dynamique que connaît notre pays au cours de ces deux dernières décennies au service de la consolidation de l'égalité entre les femmes et les

hommes. Ce processus a, en effet, tiré profit d'un contexte favorable marqué par l'engagement du pays, sous le leadership éclairé de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans un vaste chantier de réformes multidimensionnelles qui ont permis d'ouvrir des perspectives prometteuses, y compris en matière de promotion de l'égalité de genre. Les réformes juridiques et institutionnelles



ainsi menées, appuyées par les dispositions de la Constitution de 2011, ont été, dès lors, accompagnées par la mise en œuvre de stratégies nationales en faveur de la promotion de l'égalité de genre (Plans Gouvernementaux pour l'Égalité) ainsi que de stratégies sectorielles d'institutionnalisation de la prise en compte de l'égalité des sexes...

Cette marche vertueuse vers l'effectivité de l'égalité entre les femmes et les hommes a été jalonnée par plusieurs phases d'implémentation de la BSG (de la sensibilisation à l'application) et a été rehaussée par l'adoption d'une

nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF), en 2015, qui a consacré l'institutionnalisation de la prise en compte des questions liées à l'égalité de genre dans les pratiques de programmation et de budgétisation des départements ministériels. En effet, *cette Loi, à travers son article 39, a instauré de nouveaux mécanismes pour une implémentation réussie de la BSG. En outre, l'article 48 de ladite Loi a institutionnalisé le RBG en tant que document accompagnant annuellement le Projet de Loi de Finances.*

#### Article 39

Un programme est un ensemble cohérent de projets ou actions relevant d'un même département ministériel ou d'une même institution et auquel sont associés des objectifs définis en fonction des finalités d'intérêt général ainsi que des indicateurs chiffrés permettant de mesurer les résultats escomptés et faisant l'objet d'une évaluation qui vise à s'assurer des conditions d'efficacité, d'efficience et de qualité liées aux réalisations.

Un responsable par programme, désigné au sein de chaque département ministériel ou institution, est chargé de définir les objectifs et indicateurs dudit programme et d'assurer le suivi de sa mise en œuvre.

Les objectifs d'un programme et les indicateurs y afférents sont repris dans le projet de performance élaboré par le département ministériel ou l'institution concernée. Ledit projet de performance est présenté à la commission parlementaire concernée, en accompagnement du projet de budget dudit département ministériel ou institution.

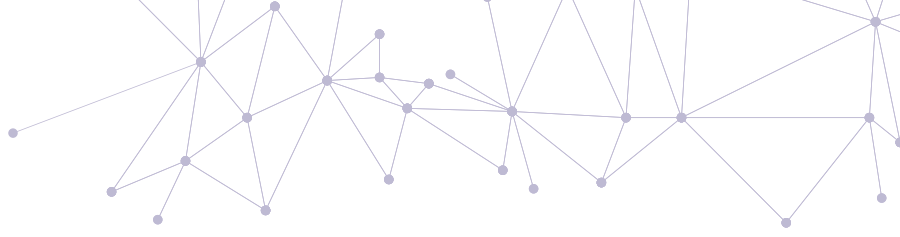
L'aspect genre est pris en considération lors de la fixation des objectifs et des indicateurs cités ci-dessus.

Les crédits afférents à un programme sont répartis, selon le cas, à l'intérieur :

- des chapitres relatifs au budget du département ministériel ou institution concerné ;
- des chapitres relatifs aux services de l'Etat gérés de manière autonome rattachés au département ministériel ou institution concerné ;
- des comptes d'affectation spéciale rattachés au département ministériel ou institution concerné.

**L'article 39** : stipule que chaque programme, qui est décliné en projets et actions relevant d'un même Ministère ou d'une même institution, devrait être associé à des objectifs définis, ainsi qu'à des indicateurs chiffrés. L'aspect genre est pris en considération dans la fixation de ces objectifs et de ces indicateurs qui sont à la charge du responsable du programme désigné par le département ministériel/institution concernée. Ces objectifs et indicateurs qui sont repris dans le Projet de Performance élaboré par le Ministère ou l'Institution publique en question, sont transmis à la commission parlementaire sectorielle concernée, en accompagnement du projet de budget dudit Ministère ou institution.

Source : Loi organique n°130-13 relative à la Loi de Finances (LOF)



#### Article 48

Le projet de loi de finances de l'année est déposé sur le bureau de la Chambre des représentants, au plus tard le 20 octobre de l'année budgétaire en cours.

Il est accompagné des documents suivants :

(1) note de présentation de la loi de finances comportant des données concernant les investissements du budget général ainsi que les impacts financiers et économiques des dispositions fiscales et douanières proposées;

(2) rapport économique et financier ;

(3) rapport sur les établissements et entreprises publics ;

(4) rapport sur les services de l'Etat gérés de manière autonome ;

(5) rapport sur les comptes spéciaux du Trésor ;

(6) rapport sur les dépenses fiscales ;

(7) rapport sur la dette publique ;

(8) rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre ;

(9) rapport sur les ressources humaines ;

(10) rapport sur la compensation ;

(11) note sur les dépenses relatives aux charges communes ;

(12) rapport sur le foncier public mobilisé pour l'investissement ;

(13) note sur la répartition régionale de l'investissement.

**L'article 48** : a identifié les différents rapports qui devraient accompagner le projet de Loi de Finances dont le Rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre.

Source : Loi organique n°130-13 relative à la Loi de Finances (LOF)

## 1.2. Qu'est-ce que le RBG ? Quel contenu ?

Le RBG<sup>3</sup> assure le reporting du niveau d'application et d'appropriation par les départements ministériels de la BSG. Son élaboration a été initiée, depuis 2005, selon un processus participatif (implication des départements ministériels dans sa rédaction) et dynamique au regard de l'évolution continue de son contenu et des analyses qu'il inclut.

La structure actuelle du RBG est articulée autour des parties suivantes :

1. Une **introduction** qui met en

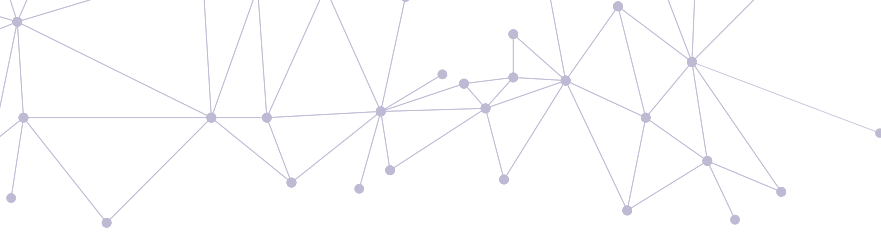
exergue les objectifs du Rapport et les faits saillants ayant marqué l'année écoulée et en cours ;

2. Un chapitre qui met l'accent sur les enjeux économiques liés à la réduction des inégalités entre **les femmes et les hommes (macro-criticité de l'égalité de genre<sup>4</sup>)** ;

3. **Trois chapitres analysant les efforts déployés par les départements ministériels au service de la réduction des inégalités de genre**, par le biais de l'application de la BSG en s'alignant sur les dispositions de la LOF :

<sup>3</sup> Le RBG dans sa version exhaustive et sa synthèse sont téléchargeables sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ([https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2025/Rapport-Genre\\_Fr.pdf](https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2025/Rapport-Genre_Fr.pdf))

<sup>4</sup> Selon le FMI, une question est macro-critique si elle affecte ou si elle est susceptible d'affecter les résultats économiques d'un pays.

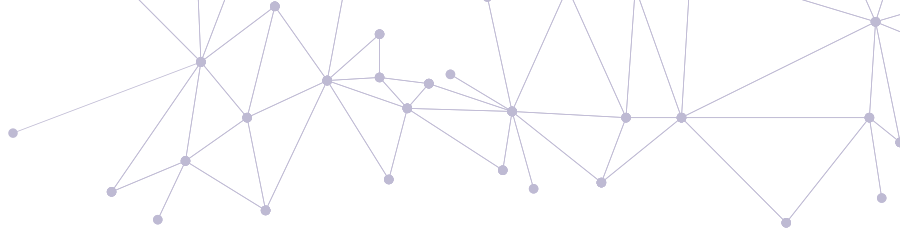


Les départements et les institutions analysés par le RBG sont scindés en trois groupes à savoir :

Assises juridiques et institutionnelles en faveur de l'égalité de genre	Efforts continus pour un accès équitable aux services sociaux et aux infrastructures de base	Accès équitable aux facteurs de production pour une autonomisation économique renforcée des femmes
1. Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme	1. Département chargé du Développement Durable	1. Ministère d'Inclusion Economique de la Petite Entreprise d'Emploi et des Compétences
2. Ministère de la Justice	2. Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	2. Département chargé de l'Agriculture, du Développement Rural et Eaux et Forêts
3. Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion	3. Ministère du transport et de la logistique	3. Ministère de l'Industrie et du Commerce
4. Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	4. Département chargé de l'Eau	4. Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire
5. Ministère de la Solidarité, de l'insertion Sociale et de la Famille	5. Ministère de la Santé et de la Protection Sociale	
6. Ministère de l'Economie et des Finances	6. Département chargé de l'Education Nationale et du Préscolaire	
7. Département chargé de la Réforme de l'Administration	7. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	
8. Département chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération Africaine	8. Département chargé de La Formation Professionnelle	
9. Département chargé de la Communication	9. Département chargé de la Jeunesse	
10. Haut-Commissariat au Plan		
11. Conseil Economique, Social et Environnemental		

**4. Des annexes statistiques** qui mettent en relief les informations relatives à la situation de l'égalité de genre au niveau des départements ministériels analysés, en termes de

présence quantitative et qualitative des femmes dans leurs structures organisationnelles ainsi qu'en termes d'accès aux services publics (éducation, santé, emploi...).



## 2

### **21<sup>ème</sup> édition du RBG accompagnant la Loi de Finances 2026 : Mobilisation continue et soutenue des départements ministériels pour un ancrage systématique de la dimension genre dans leurs programmation et budgétisation**

L'élaboration de l'édition 2026 du Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre (RBG 2026) intervient dans un contexte démographique en transition, tel que révélé par les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2024 (RGPH 2024). Ces résultats mettent en évidence l'amorce d'une transition démographique et générationnelle, marquée par la baisse de la fécondité, la réduction de la taille moyenne des ménages ainsi que l'accélération du vieillissement. Ces évolutions redéfinissent les formes de solidarité familiale et intergénérationnelle et mettent en lumière les nouveaux défis auxquels les femmes sont amenées à faire face.

Ce faisant, l'analyse des potentialités offertes par le développement d'une économie des soins à autrui s'avère essentielle pour identifier de nouveaux leviers de croissance inclusive. Plusieurs institutions internationales ont mis en évidence le fort potentiel de ce secteur, notamment en matière de création d'emplois décents, majoritairement féminins. A l'échelle nationale, la mise en œuvre du Programme National de Généralisation et de Développement

du Préscolaire (PNGDP) ainsi que des mesures visant à renforcer l'offre en crèches et en établissements préscolaires prévues dans le cadre de la nouvelle Feuille de Route pour l'Emploi, s'inscrivent dans cette dynamique et contribueraient significativement à renforcer l'accès des femmes aux opportunités économiques. Ces initiatives, en favorisant l'insertion économique des femmes et leur autonomisation, rejoignent les efforts plus larges menés au niveau national dans le cadre de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG).

A la lumière de ces constats, l'édition 2026 du RBG est structurée autour de deux axes principaux.

- Le premier axe est consacré à l'analyse des implications potentielles du développement de l'économie des soins à autrui sur l'emploi des femmes et sur la croissance avec un focus sur la généralisation du préscolaire et sur le développement de la « Silver économie ».
- Le second axe met en exergue les efforts déployés par les départements ministériels et certaines institutions publiques pour enrichir et renforcer la pertinence de

leurs chaînes de résultats sensibles au genre, illustrant ainsi une mobilisation collective en faveur d'une action publique plus inclusive et équitable, en parfaite cohérence avec les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi et avec l'ambition nationale d'asseoir les fondements d'un État social.

baisse progressive de la fécondité à 1,97 enfants par femme, soit un niveau inférieur au seuil de remplacement des générations. Cette évolution s'est accompagnée par une diminution de la taille moyenne des ménages de 4,6 personnes en 2014 à 3,9 en 2024. La structure familiale tend à évoluer vers des unités familiales plus petites, « familles nucléaires ».

## 2.1. Économie des soins à autrui et autonomisation économique des femmes : enjeux du préscolaire et de la Silver économie

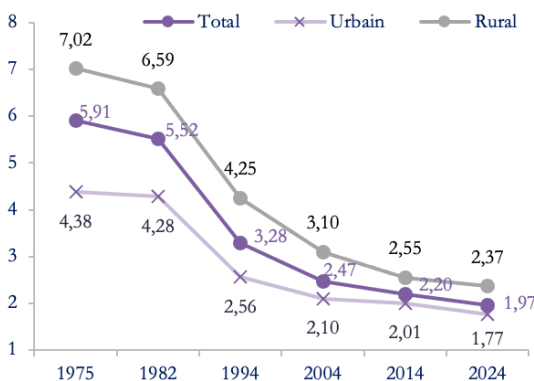
### 2.1.1. Une transition démographique accélérée : Double implication sur la charge de travail des femmes

Le RGPH 2024 confirme l'amorçage d'une transition démographique au Maroc, qui s'est manifestée par une

Cette transition démographique s'est, également, illustrée par une inversion de la pyramide des âges reflétée par l'accroissement de la part des personnes âgées de 60 ans et plus (les seniors) à 13,8% en 2024 contre 9,4% en 2014.

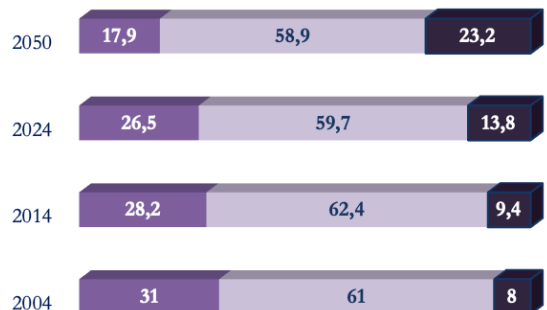
Ces évolutions, loin d'être de simples tendances statistiques, engendrent des implications majeures sur le rôle et la charge de travail des femmes dans la société marocaine.

Graphique 1 : Evolution du taux de fécondité selon le milieu de résidence

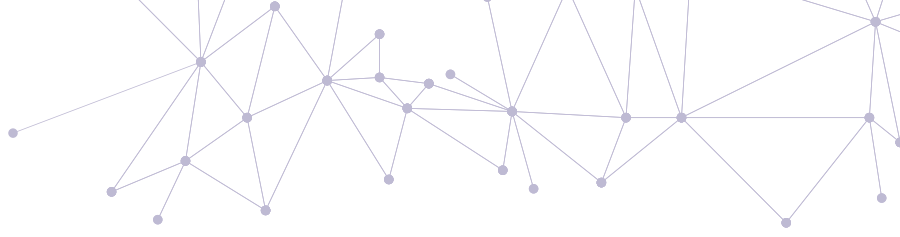


Source : HCP, RGPH, élaboration DEPF

Graphique 2 : Evolution de la structure de la population marocaine par tranche d'âge (en%)



Source : RGPH, CERED, élaboration DEPF



La nucléarisation des familles et l'accélération du vieillissement reconfigurent les solidarités domestiques et alourdissent la charge de travail des femmes. Dans ce contexte, la charge de soin non rémunérée se concentre sur les femmes, qui assument déjà l'essentiel des tâches domestiques. Selon le compte satellite des ménages (2014), elles génèrent 84% de la valeur ajoutée domestique, contre 16% pour les hommes.

En l'absence de soutien familial, les femmes seront appelées à assumer une double implication : prendre soin des enfants et des personnes âgées. Cette intensification du travail non rémunéré allonge le temps contraint, au prix d'opportunités perdues en matière d'éducation, d'emploi et de revenus<sup>5</sup>.

*Premier noyau de charge, la garde d'enfants demeure un obstacle direct à l'accès, au maintien et à la progression des femmes sur le marché du travail, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.* Selon les données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi de 2021, plus de 63% des femmes inactives (hors étudiantes) considèrent la garde des enfants et les tâches ménagères comme principale raison de leur retrait de la population active. La nucléarisation des familles marocaines, désormais devenue une réalité, réduit, par ailleurs, le relais

intrafamilial traditionnel, intensifiant ainsi la dépendance à des services de garde.

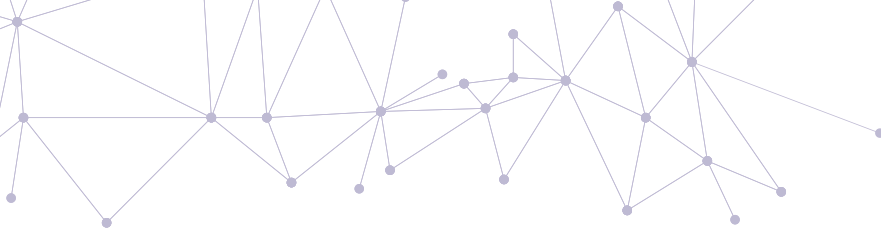
*Deuxième noyau de charge, les soins aux personnes âgées qui reposent largement sur la solidarité familiale et restent, pour l'essentiel, assurés bénévolement par des femmes* (épouses, filles, belles-filles) véritable épine dorsale des systèmes de soins de longue durée<sup>6</sup>. Les modalités actuelles de soutien aux personnes âgées, notamment la cohabitation intergénérationnelle où les femmes jouent un rôle central, ne peuvent suffire à répondre à l'augmentation attendue, en volume et en diversité, des besoins des personnes âgées<sup>7</sup>.

Ces effets cumulés ne manqueraient pas d'impacter l'autonomisation économique des femmes et leur accès au marché du travail formel, déjà marqué par une participation faible et en recul continu (19,1% en 2024 contre 30,4% en 1999). Ils interrogent aussi sur la soutenabilité du modèle de prise en charge fondé essentiellement sur la solidarité familiale, ce qui pose la question de disponibilité des modes de soutien et des services adaptés et accessibles pour la prise en charge des personnes dépendantes et renvoie à la conception et à la structuration de manière progressive et cohérente d'une véritable économie du soin à autrui.

5 Valeria Esquivel, « Qu'est-ce qu'une approche transformative des soins et pourquoi en avons-nous besoin ? », Genre & Développement, 2014.

6 « Soins de longue durée pour les personnes âgées, une nouvelle priorité mondiale en matière de genre », UN Women, 2017.

7 « L'Autonomisation économique des femmes dans les pays arabes : Développer l'économie des soins - Étude de cas sur l'économie des services et soins aux personnes âgées au Maroc », Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale, Ministère de la Solidarité de l'Insertion Social et de la Famille, 2022.



### 2.1.2. L'économie des soins : un vivier d'opportunités pour l'autonomisation économique des femmes

- Economie des soins à autrui : quelles composantes ? quelles portées ?

La définition conjointe de de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'ONU Femmes<sup>8</sup> considère de l'économie des soins comme l'ensemble d'activités, rémunérées et non rémunérées, apportant des services directs ou indirects pour le bien-être physique, psychologique et social des groupes dépendants comme les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les malades. Cette économie couvre les personnes qui assurent ce travail, celles qui en bénéficient, ainsi que les employeurs et les institutions offrant des services de soin.

D'après le Forum Économique Mondial (WEF), l'économie des soins concerne plus de 8 milliards de personnes qui, au fil de leur existence, reçoivent ou prodiguent des soins. Près de 2 milliards de personnes travaillent à plein temps dans les services des soins sans rémunération, majoritairement des femmes qui effectuent 76,2% de l'ensemble du travail de soin à autrui non rémunéré, soit 3,2 fois plus que les hommes<sup>9</sup>.

Le WEF indique, également, que l'investissement dans les emplois sociaux, y compris dans le secteur des soins rémunérés, pourrait générer un retour 3 fois supérieur en termes de croissance du PIB, de création d'emplois rémunérés et de mobilité sociale. Plus récemment, le rapport de l'OIT publié en mars 2024<sup>10</sup> précise que chaque dollar dépensé pour le développement des soins à autrui pourrait accroître le PIB d'environ trois dollars. À l'horizon 2035, le développement d'une économie des soins ferait progresser le taux d'emploi des femmes d'environ 10 points au niveau mondial (soit un accroissement de 9 points de pourcentage en Europe et d'Asie à 12 points de pourcentage dans les États arabes à faible revenu).

- Le préscolaire et l'accompagnement des seniors : deux composantes clés de l'économie des soins à autrui à fort potentiel d'emploi féminin

#### Préscolaire et petite enfance : un levier d'inclusion économique des femmes

L'évidence internationale a révélé que le développement des services de préscolaire et d'éducation de la petite enfance est porteur d'un «quadruple dividende». Il favorise la participation accrue des femmes à la vie active, contribue pleinement à l'épanouissement des capacités des enfants, génère des emplois décents en

8 « Guide des Investissements Publics dans l'Economie des Soins à Autrui Outil de Soutien Politique pour Estimer les Déficits, les Coûts d'Investissement et les Retombées Economiques liés au Secteur de Soins à autrui », ONU Femmes /OIT, Mars 2021.

9 « Prendre soin d'autrui: un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent », OIT, 2019.

10 « Les soins au travail: Investir dans les congés et services de soin à autrui pour plus d'égalité de genre dans le monde du travail – Rapport régional complémentaire pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord », OIT, mars 2024.



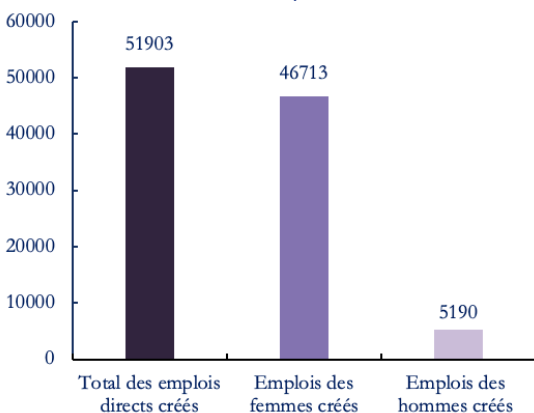
particulier pour les femmes et améliore la productivité des travailleuses et travailleurs ayant des responsabilités familiales.

Au Maroc, sous l'impulsion des Orientations Royales, le Programme national de généralisation et de développement du préscolaire (PNGDP), lancé en 2018, vise à généraliser l'accès au préscolaire pour les enfants de 4 et 5 ans à l'horizon 2027-2028. Les avancées enregistrées à ce jour, dans le cadre de la mise en œuvre dudit programme, sont significatives. En effet, le taux de préscolarisation global a atteint 78,7% en 2023-2024, touchant villes et campagnes, filles et garçons. Le taux global de préscolarisation des petites filles est passé, pour sa part, de 33% durant l'année scolaire 2006-2007 à 79,7% au titre de l'année

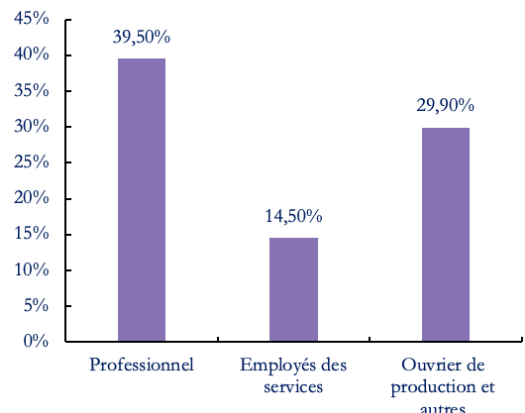
scolaire 2023-2024. En outre, le secteur demeure fortement féminisé, comme en témoigne la part des éducatrices qui avoisine 91% en 2023-2024.

Pour apprécier les retombées potentielles de la généralisation du préscolaire au Maroc, une étude a été conduite par le MEF, en partenariat avec ONU Femmes, s'appuyant sur l'outil stratégique développé par ONU Femmes et l'OIT<sup>11</sup>. Les résultats obtenus, à ce titre, font état d'un besoin additionnel d'environ 550.331 élèves pour atteindre les cibles du PNGDP. En termes d'emploi, la généralisation du préscolaire permettrait de créer 51.903 emplois, dont 90% profiteraient aux femmes. Au-delà de l'effet quantitatif, la montée en qualification des postes occupés par les femmes constitue un gain qualitatif notable.

Graphique 3 : Potentialités de la généralisation du préscolaire en termes de création de l'emploi féminin

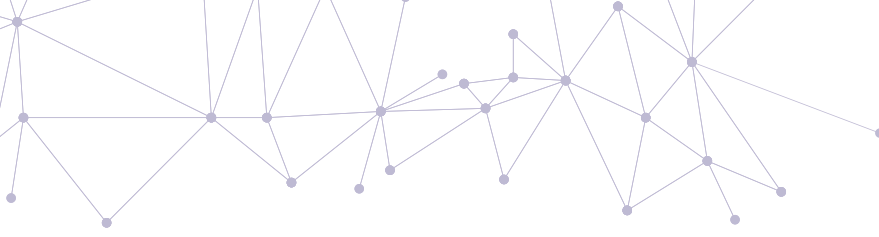


Graphique 4 : Part de l'emploi féminin créé (en%) par niveau de profession



Source : Calcul DEPF

11 Outil stratégique inscrit dans le cadre de leur programme conjoint relatif à la promotion de l'emploi décent pour les femmes grâce à des politiques favorisant la croissance inclusive et à des investissements dans les services de soins à autrui : [https://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/WCMS\\_781906/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/WCMS_781906/lang--fr/index.htm)



## Silver économie : transformer le défi du vieillissement en opportunité

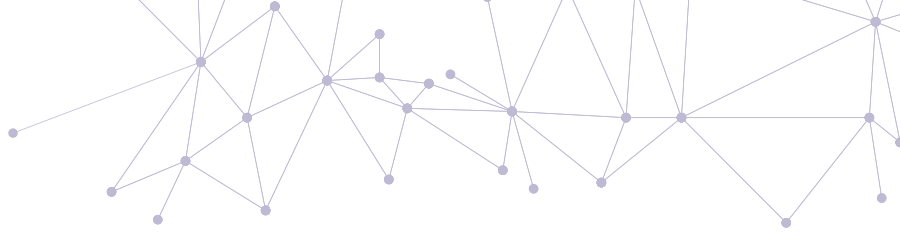
La Silver économie est considérée à l'échelle mondiale comme la réponse des acteurs économiques aux transitions démographiques que connaissent plusieurs pays à l'instar du Maroc. Elle représente une adaptation de la société au vieillissement et une logique d'accompagnement et de prévention visant à améliorer la qualité de la vie des personnes âgées.

Le développement de la Silver économie implique l'essor des produits et des services relevant des divers secteurs tels que la santé, le logement, les transports, les technologies, les loisirs et autres qui sont adaptés aux besoins des personnes âgées qui ne cessent d'évoluer, ouvrant ainsi la voie à des opportunités d'investissement substantielles et à la création d'emplois décents y compris pour les femmes.

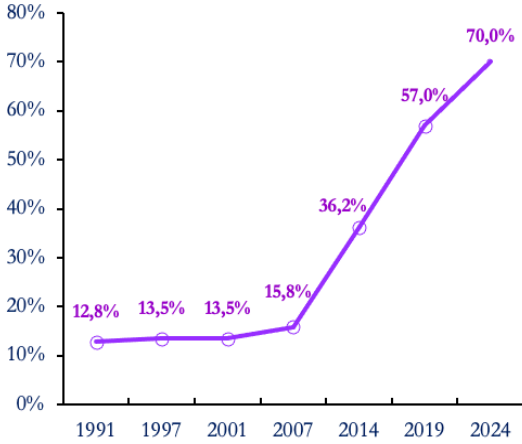
En raison de la diversité des secteurs, des activités et des acteurs qu'elle mobilise, la Silver économie représente, pour le Maroc, un levier majeur de création d'emplois féminins, contribuant ainsi au

renforcement de leur autonomisation économique. Elle ouvre, en effet, la voie à de nombreuses opportunités d'emplois décents pour les femmes, notamment dans les domaines de la santé, des soins à domicile et des services communautaires. Parallèlement, elle constitue un vecteur important favorisant l'entrepreneuriat féminin.

Il convient de noter à cet égard que les potentialités de développement d'une Silver économie au Maroc demeurent intéressantes au regards des évolutions attendus des séniors qui, durant les années, disposeront de ressources requises (savoirs, revenus, couverture médicale, protection sociale) leur offrant une capacité accrue de recourir à des services de soins rémunérés et professionnalisés. Le profil sociodémographique des seniors marocains connaît, effectivement, une évolution favorable marquée par une féminisation croissante, un niveau d'instruction en progression, un accès renforcé aux services de santé et une généralisation progressive de l'accès à la protection sociale).

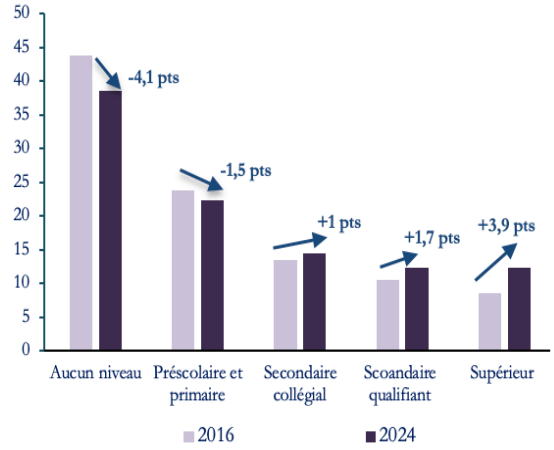


Graphique 5 : Evolution de couverture médicale de la population en%



Source : Indicateurs sociaux (HCP, 2025) et RGPH 2024, élaboration DEPF.

Graphique 6 : Evolution des niveaux scolaires de la population âgée de 25 ans et plus (en%)



Source : Données HCP et RGPH, élaboration DEPF.

Tenant compte de cette transition qui se dessine, le MEF a procédé à la réalisation de projections macroéconomiques mettant en lumière les retombées économiques du développement de la Silver économie<sup>12</sup>.

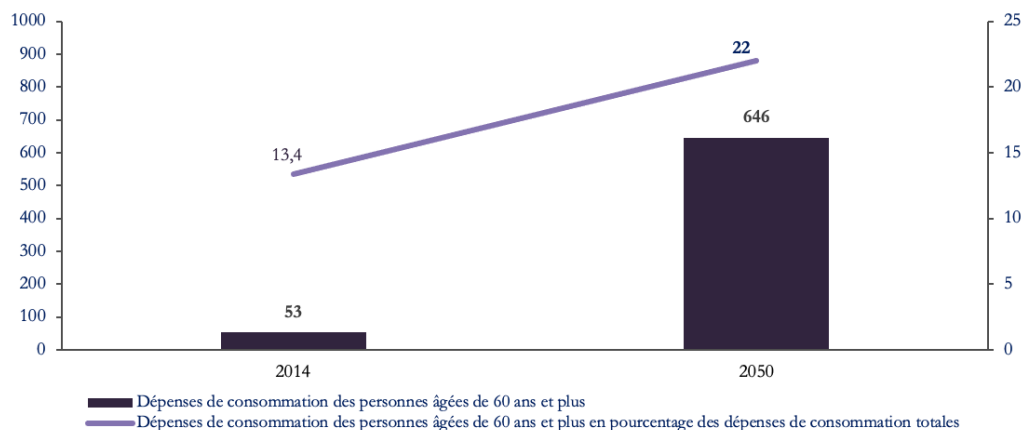
Cet exercice, fondé sur l'estimation des dépenses de consommation des seniors et sur les projections du CERED relatives aux perspectives d'évolution de la population nationale, indique que ce secteur dispose d'un potentiel de progression de près de 7% en moyenne

par an jusqu'en 2050, pour atteindre plus de 640 milliards de dirhams (soit 13% du PIB) contre 53 milliards de dirhams en 2014. La catégorie d'âge de 60 ans et plus serait à l'origine de près de 22% des dépenses de consommation totales en 2050 contre 13,4% en 2014.

De fait, la Silver économie pourrait contribuer à hauteur de 0,6 point supplémentaire de PIB national par an, ce qui équivaut à une création de valeur ajoutée additionnelle d'environ 18 milliards de dirhams chaque année.

<sup>12</sup> Source : Condensé Prospectif intitulé « La Silver Economie au Maroc : un enjeu économique et de société aux multiples opportunités d'innovation, d'entrepreneuriat et d'inclusion », DEPF, Juin 2021.

Graphique7 : Projections des dépenses de consommation des personnes âgées de 60 ans et plus à l'horizon 2050



Source : Calcul DEPF

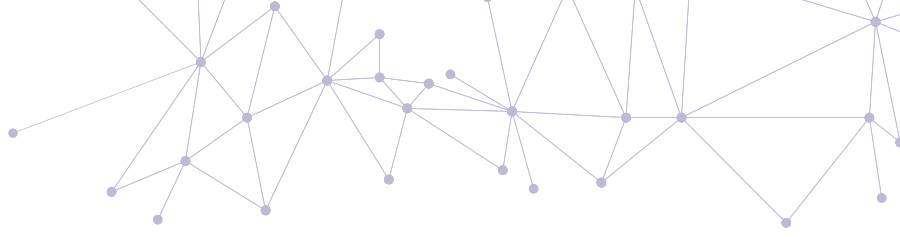
## 2.2. Efforts consentis par les départements ministériels en faveur d'une programmation et d'une budgétisation intégrant la dimension genre

L'analyse des efforts déployés par les départements ministériels en matière d'intégration de la dimension genre dans leur programmation et budgétisation s'est appuyée sur une grille d'évaluation structurée autour des axes suivants :

1. Analyse genre : point de départ pour réussir une programmation intégrant la dimension genre
2. Alignement des priorités en termes de réduction des inégalités de genre sur la stratégie du Département et les plans nationaux pour

la promotion de l'égalité et de l'autonomisation économique des femmes

3. Chaines de résultats sensibles au genre : application de la démarche performance sensible au genre
  - Chaines de résultats sensibles au genre mises en place par le Département
  - Actions en faveur de la promotion de l'égalité de genre non-intégrées dans les chaines de résultats sensibles au genre
4. Progrès législatif, réglementaire et institutionnel en faveur de la promotion de l'égalité de genre.



Les principaux constats et faits marquants découlant de ces analyses sont déclinés comme suit :

### 2.2.1. Analyse genre : point de départ pour réussir une programmation intégrant la dimension genre

Au Maroc, les analyses sectorielles sensibles au genre s'imposent, désormais, comme des préalables incontournables à la mise en œuvre effective d'une programmation et d'une budgétisation sensibles au genre. Elles constituent un outil analytique structurant permettant de mettre en évidence les différentes formes

d'inégalités entre les femmes et les hommes propres au secteur concerné, d'en analyser les déterminants, et d'identifier les leviers d'intervention les plus pertinents pour leur réduction.

A ce titre, la circulaire du Chef de Gouvernement n°5/2025 en date du 13 mars 2025, relative à l'établissement des propositions de programmation budgétaire triennale au titre de la période de 2026 à 2028 assortie des objectifs et des indicateurs de performance, appelle les départements ministériels disposant d'analyses genre sectorielles à capitaliser sur les résultats qui en découlent dans le cadre de l'élaboration de leurs Projets de Performance (PdP).

فالقطاعات الوزارية والمؤسسات مدعوة لتكثيف مساعيها في مجال اعتماد مشاريع أو عمليات تأخذ بعين الاعتبار، بعد النوع الاجتماعي، ورصد اعتمادات مالية لها، مع ضرورة تحديد أهداف ومؤشرات نجاعة الأداء بغية تقليص الفوارق بين النساء والرجال، وفي السياق ذاته، يتعين على القطاعات الوزارية التي شككت موضوعا للدراسات التحليلية القطاعية من منظور النوع الاجتماعي أن تعمل على إدماج مخرجات هذه الدراسات في مشاريع نجاعة الأداء، وذلك من خلال ترجمة خارطة الطريق الخاصة بها إلى مشاريع مستجيبة لحاجيات النساء والرجال، للارتقاء بالحقوق الاقتصادية والاجتماعية والثقافية والبيئية بما يكفل الإصاف والمساواة ونكافؤ الفرص بين الجنسين.

البراط، في 12 رمضان 1446  
الموافق لـ: 13 مارس 2025

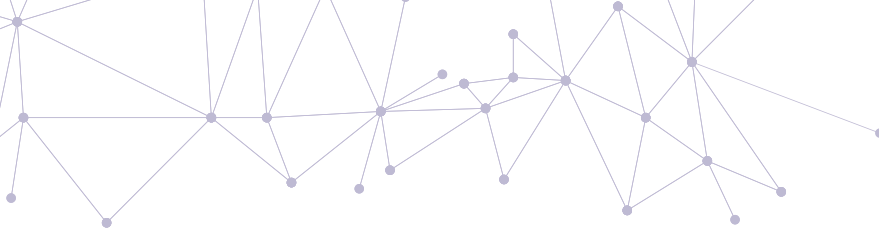


المملكة المغربية  
رئيس الحكومة

منشور رقم: 5/2025

إلى  
السيدات والسادة الوزراء وكتاب الدولة والمندوبين الساميين  
والمندوب العام

الموضوع : إعداد المقترحات المتعلقة بالبرمجة الميزانية لثلاث سنوات 2026-2028 مدعومة بأهداف ومؤشرات نجاعة الأداء.



- Niveau d'avancement des analyses sectorielles sensibles au genre réalisées par les départements ministériels

**Le Ministère de la Justice (MJ) :** L'analyse genre du secteur de la justice impliquant le MJ, la Présidence du Ministère Public (PMP) et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) a été finalisée en novembre 2024. Cette étude a permis d'établir un diagnostic approfondi des inégalités entre les femmes et les hommes dans le secteur de la justice et de proposer un ensemble de leviers opérationnels pour une prise en compte effective des enjeux liés à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans le système judiciaire national.

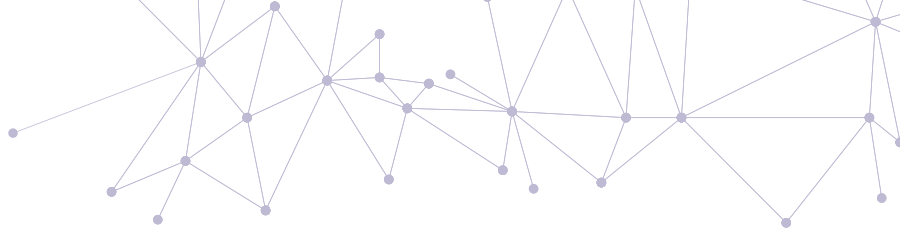
**Leviers d'action prioritaires mis en évidence par l'analyse genre du secteur de la Justice**

- L'élaboration d'un plan d'action genre commun aux trois institutions (MJ, PMP et CSPJ) dont la coordination et le suivi seraient assurés par l'OJSG<sup>13</sup> ;
- La mise en place d'unités dédiées à l'égalité de genre dans les institutions judiciaires concernées par l'analyse pour coordonner les actions de collecte et d'exploitation des données ventilées par sexe ;
- Le développement des outils de collecte de données sensibles au genre ;
- L'amélioration de l'accès à une digitalisation inclusive ;
- La consolidation de l'application d'une programmation budgétaire sensible au genre ;
- La promotion de l'accès des femmes à des postes de leadership dans le secteur judiciaire moyennant des politiques de recrutement et de promotion sensibles au genre...

**Le Département chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération Africaine**, en partenariat avec le CE-BSG et ONU Femmes, a engagé les travaux de réalisation de la première analyse genre de ses domaines d'intervention, en particulier ceux relatifs à la gestion des ressources humaines et aux affaires consulaires. Actuellement en phase de finalisation, cette analyse s'appuie à la fois sur une revue documentaire approfondie et sur un processus de consultation et de concertation impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées. Elle a pour objectif de mettre en évidence les différentes manifestations des inégalités entre les femmes et les hommes dans ces deux domaines et de proposer des outils ainsi que des dispositifs adaptés, afin de consolider l'intégration de la dimension genre dans les pratiques de programmation et de budgétisation du département.

**Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MATNUHPV)** a engagé en 2023 la réalisation d'une analyse genre du secteur de l'habitat, dans le cadre d'un partenariat tripartite avec le CE-BSG et ONU-Femmes. Finalisée en 2024, cette analyse a permis, d'une part, d'identifier les principaux enjeux et défis liés aux inégalités de genre dans le secteur de l'habitat, et d'autre part,

-----  
*13 Créé en 2022, l'Observatoire de la Justice Sensible au Genre s'est attribué plusieurs missions, en l'occurrence, la remise en état des services sociaux permettant la facilitation de l'accès de la femme et de l'enfant au système judiciaire, le soutien et l'accompagnement des cellules de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence, la veille législative, la proposition de révision législative en cas de besoin et l'examen et l'approbation de l'ensemble des conventions internationales qui concernent les droits des femmes.*



de mettre en évidence les orientations stratégiques à adopter pour renforcer l'intégration de la dimension genre dans la programmation du Ministère. Sur la base de ces orientations, une feuille de route pour l'institutionnalisation de l'approche genre dans la stratégie d'action du MATNUHPV a été élaborée, ainsi qu'un cadre logique pour son opérationnalisation sur la période 2024-2025, conçu selon une démarche participative associant l'ensemble des parties prenantes concernées.

**Le Ministère du Transport et de La Logistique** a lancé, le 15 novembre 2024, en partenariat avec la Banque Mondiale et le CE-BSG, les travaux de réalisation de la première analyse genre du transport rural au Maroc. Cette étude, actuellement en cours de finalisation, vise à identifier, à travers de larges consultations avec les parties prenantes concernées, les principaux enjeux liés à l'égalité de genre dans le secteur du transport en milieu rural. Sur la base des constats et conclusions qui en découleront, et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales, une feuille de route sera élaborée afin de définir les leviers d'action nécessaires pour assurer un ancrage effectif et durable de la dimension genre dans la planification stratégique et la programmation budgétaire du Ministère.

**Le Département chargé de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts** a procédé, en 2023, à la

réalisation d'une évaluation genre du secteur de l'agriculture en partenariat avec la FAO. Cette évaluation a analysé les inégalités de genre existantes dans plusieurs sous-secteurs de l'agriculture et les institutions et services ruraux qui y sont liés, en mettant l'accent sur leurs causes et leur impact sur le développement économique et social des zones rurales, sur la gestion des ressources naturelles ainsi que sur la sécurité alimentaire.

### 2.2.2. Alignement des priorités en termes de réduction des inégalités de genre sur la stratégie du Département et les plans nationaux pour la promotion de l'égalité et de l'autonomisation économique des femmes

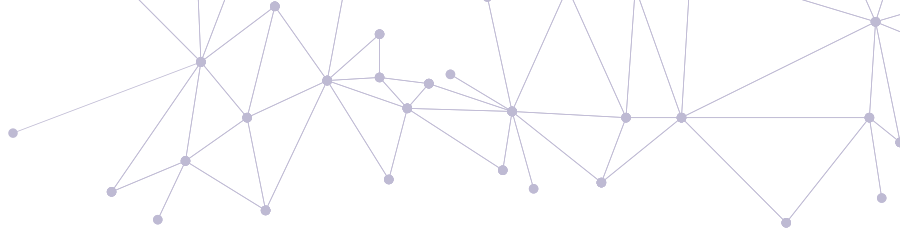
Tout en tenant compte des enseignements et des recommandations issues des évaluations de la première et de la deuxième édition du Plan Gouvernemental pour l'Égalité (PGE), le PGE III (2023-2026) a été conçu comme une réponse opérationnelle aux Orientations Royales, aux recommandations du Rapport sur le Nouveau Modèle de Développement et aux priorités du Programme Gouvernemental au titre de la période 2021-2026. Fruit d'un processus de concertation impliquant l'ensemble des départements ministériels et d'autres acteurs et intervenants, le PGE III est articulé autour de 3 axes relatifs à l'autonomisation et leadership, à la



protection et bien être ainsi qu'aux droits et aux valeurs. De ses axes découlent trois programmes d'action portant sur :

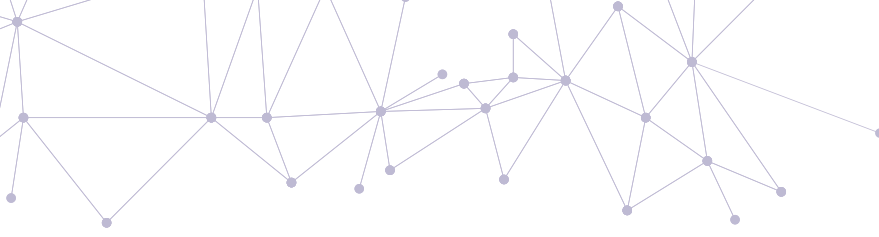
- L'Autonomisation économique et leadership ;
- La prévention et la protection des femmes contre toutes les formes de violence ;
- La promotion des droits et lutte contre les discriminations et les stéréotypes

La supervision et la coordination de la mise en œuvre du PGE III est assurée par le Ministère de la Solidarité, de l'Inclusion Sociale et de la Famille (MSISF) et ce, conformément à ses missions et à ses attributions. A ce titre, le Ministère a entrepris ensemble de mesures et d'actions afin d'honorer ses engagements dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan. Le tableau qui suit fait état des actions entreprises dans ce sens.



**Tableau 1 : Déclinaison des mesures et actions entreprises par le MSISF dans le cadre du déploiement du PGE III**

Axes du PGE III	Programme	Actions entreprises
Axe 1 : Autonomisation et leadership	Autonomisation économique et leadership :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de 12 conventions entre le MSISF et les Conseils des Régions afin de former et d'accompagner les femmes porteuses de projets ;</li> <li>- Mise en place d'une plateforme d'enregistrement des femmes porteuses de projets désireuses de bénéficier de l'accompagnement ;</li> <li>- Lancement d'un programme de formation et d'accompagnement en présentiel dans six régions : Fès-Meknès, Souss-Massa, L'Oriental, Béni Mellal-Khénifra, Dakhla-Oued Eddahab et Drâa-Tafilalet, ayant permis à plus de 13.000 femmes de bénéficier de formations diversifiées à travers des incubateurs sociaux régionaux ;</li> <li>- Mise à disposition des bénéficiaires d'une plateforme de formation à distance, proposant des modules en compétences transversales (gestion financière, développement commercial, ventes et marketing), avec 22.000 femmes inscrites ;</li> <li>- Formation sur la plateforme ALTISSIA pour le développement des compétences linguistiques, à des fins de développement personnel ou d'entrepreneuriat, avec la participation de plus de 31.000 femmes à l'échelle nationale ;</li> <li>- Création de 13 incubateurs sociaux de référence à Fès, Rabat, Ben Guerir, Agadir, Oujda, Settat, Béni Mellal, Laâyoune, Errachidia, Guelmim, Dakhla, Tanger et Casablanca, dont six sont déjà opérationnels (Fès, Rabat, Rehamna, Errachidia, Béni Mellal et Agadir) ;</li> <li>- Contractualisation avec 62 incubateurs sociaux régionaux gérés par des associations pour l'accompagnement des femmes porteuses de projets ;</li> <li>- Financement de plus de 328 projets portés par des femmes en situation de handicap ;</li> <li>- Lancement de la 10ème édition du prix Tamayuz selon la nouvelle approche territoriale intégrée</li> </ul>
Axe 2 : Protection et Bien être	Protection et prévention : environnement sans violence à l'égard des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apport d'appui au profit de 107 établissements multifonctionnels des femmes (EMF) et à 79 centres d'écoute et d'orientation ;</li> <li>- Opérationnalisation de la plateforme "Aman LAKi" pour la prise en charge des femmes victimes de violences ;</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre de la loi 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes à travers la réalisation d'une étude pour la réforme de cette loi 103.13 et de son décret d'application.</li> <li>- Opérationnalisation de la cellule centrale de prise en charge des femmes victimes de violences au niveau du MSISF et ce, en application de l'article 10 de la loi 103-13 ;</li> <li>- Organisation de la campagne nationale annuelle de lutte contre la violence à l'égard des femmes aux niveaux national, régional et local.</li> </ul>
Axe 3 : Droits et Valeurs	Promotion des droits et lutte contre les discriminations et les stéréotypes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du programme dédié à la participation politique des femmes</li> <li>- Suivi et mise en œuvre des recommandations de la Commission de la CEDEF (CEDAW)</li> <li>- Suivi et mise en œuvre des recommandations du système onusien en matière de réduction des inégalités de genre et de protection des droits des femmes ;</li> <li>- Suivi et mise en œuvre des engagements du MSISF dans le cadre de la résolution 1325 du programme des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ;</li> </ul>



Il convient de rappeler, dans ce cadre, que le Ministère de la Justice est une partie prenante impliquée dans l'opérationnalisation du PGE III. Le Ministère a, en effet, acté un ensemble de mesure visant la réduction des

inégalités de genre et la protection des droits des femmes et ce, en cohérence avec ses missions et sa stratégie d'action et en réponse à ses engagements dans le cadre du PGE III (voir le tableau ci-après).

**Tableau 2 : Implications du Ministère de la Justice dans le cadre de la mise en œuvre du PGE III**

Axes du PGE III	Actions engagée et en perspective
Autonomisation et Leadership	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification et révision des dispositions pour la lutte contre les discriminations en milieu du travail et le renforcement de l'autonomie économique des femmes dans les différents textes juridiques (mise en place d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre des dispositions législatives favorisant l'égalité et l'autonomisation économique des femmes dans les tribunaux).</li> </ul>
Prévention et protection : environnement sans violence à l'égard des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'évènements de communication et de sensibilisation autour des dispositions législatives, en lien avec les droits des femmes et la lutte contre les violences à leur encontre ;</li> <li>- Mise en place du dispositif de protection et d'assistance (exemple : « Téléphone Grave Danger ») pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes et assurer un soutien et un accompagnement constant aux victimes les plus vulnérables ;</li> <li>- Réalisation du portail de l'Observatoire de la Justice Sensible au Genre offrant les informations et services nécessaires pour un meilleur accès de la femme à la justice ;</li> <li>- Mise en place d'un mécanisme législatif spécial pour l'accélération de l'exécution des jugements rendus dans les affaires de violence à l'égard des femmes ;</li> <li>- Lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Fonds d'affectation spéciale pour la prise en charge des femmes victimes de violences en tant qu'instrument de prise en charge, d'indemnisation et de réparations (en se fiant aux standards des Nations Unies en la matière) ;</li> <li>- Renforcement du rôle des bureaux d'assistance sociale dans le domaine de l'accompagnement social juridique des femmes victimes de violences ;</li> <li>- Renforcement des compétences des professionnels impliqués dans la lutte contre les violences basées sur le genre ;</li> <li>- Amélioration de la lisibilité et de l'efficacité du circuit de prise en charge des femmes victimes de violences ;</li> <li>- Intégration de dispositions spécifiques dans la loi relative aux peines alternatives, prévoyant des mesures adaptées pour les auteurs de violences à l'égard des femmes (telles que les travaux d'intérêt général, le port du bracelet électronique ou la restriction de certains droits) ;</li> <li>- Révision des dispositions juridiques afin d'interdire toute autorisation de mariage en dessous de l'âge légal (18 ans) ;</li> <li>- Révision du code de procédure pénale par la réduction des délais de traitement des plaintes ;</li> <li>- Réalisation d'une étude de faisabilité d'un modèle de centre de prise en charge intégrée des femmes et des filles victimes de violences (one stop center) au niveau de deux régions pilotes (Rabat-Salé-Kenitra et la Région de Fès-Meknès) ;</li> <li>- Mise en place d'un système d'information permanent d'observation et de collecte de données sur les femmes victimes de violences prises en charge par les services de la justice.</li> </ul>

- Elaboration d'un plan de communication sur les dispositions du code de la famille renforçant l'égalité entre les époux et la cohésion familiale ;
- Mise en place d'un cursus de formation spécial sur les droits de l'Homme intégrant les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations à l'encontre des femmes ;
- Identification et examen des textes législatifs et réglementaires relatifs à la promotion de l'égalité de genre et à la protection des droits des femmes, en vue de leur alignement avec les dispositions de la Constitution et les engagements internationaux du Maroc, et mise en place d'un plan d'action structuré garantissant la concrétisation progressive de cette harmonisation ;
- Production d'un baromètre de l'accès de la femme à la justice ;
- Réalisation de sondages (via des bornes installées au niveau des tribunaux) afin d'évaluer le niveau de satisfaction des femmes vis-à-vis des services de la justice ;
- Opérationnalisation de l'Observatoire de la Justice Sensible au Genre ;
- Renforcement de l'accès des femmes rurales et celles parlant l'amazighe à la justice, moyennant la généralisation des centres judiciaires ;
- Prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des enfants dans les infrastructures du système judiciaire (mise en place des crèches, mise à niveau des cellules de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences par l'aménagement des espaces bleus pour enfants, des sanitaires, et des infirmeries) ;
- Élaboration d'études spécialisées visant à analyser en profondeur certaines formes de vulnérabilité spécifiques aux femmes et aux filles, notamment en matière de criminologie féminine, de traite des êtres humains ou encore de conditions de détention ;
- Intégration au niveau de la loi relative au code pénal et de la loi relative aux peines alternatives de dispositions spéciales dédiées aux femmes en situation vulnérabilité (mariées, enceintes, à charge d'enfants ou de personnes dépendantes...);

Source : Ministère de la Justice, 2025

## 2.2.3. Chaînes de résultats sensibles au genre : application de la démarche de performance sensible au genre

### 2.2.3.1. Chaines de résultats sensibles au genre mises en place par les Départements

#### » Cadre référentiel :

الرباط، في 12 رمضان 1446  
الموافق لـ: 13 مارس 2025



السلطة المغربية  
رئيس الحكومة

مشور رقم: 5/2025

إلى

السيدات والسادة الوزراء وكتاب الدولة والمندوبين السامعين  
والمندوب العام

الموضوع : إعداد المقترحات المتعلقة بالبرمجة الميزانية لثلاث سنوات 2026-2028 مدعومة بأهداف ومؤشرات  
نخبة الأداء.

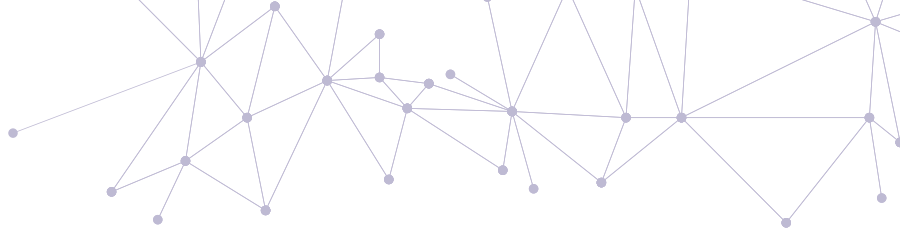
وهكذا، بادرت بلادنا سنة 2023، إلى الانخراط الطوعي في الإطار التكميلي لتقييم آية الإنفاق العام والمساءلة المالية المستجيبة للنوع الاجتماعي (PEFA Genre) كتجربة هي الأولى من نوعها، والتي أسفرت عن نتائج جيدة وتقدم ملموس للمغرب في مجال إدماج مقاربة النوع الاجتماعي في تدير المالية العمومية. وحرصا على ترسيخ هذه المكتسبات وتكثيها، لاتزال الجهود متواصلة لتعزيز مسار مؤسسة الميزانية المستجيبة للنوع الاجتماعي على مستوى إعداد وتتبع الميزانية. لذا، فالقطاعات الوزارية والمؤسسات مدعوة لتكثيف مساعيها في مجال اعتماد مشاريع أو عمليات تأخذ بعين الاعتبار، بعد النوع الاجتماعي، ورصد اعتمادات مالية لها، مع ضرورة تحديد أهداف ومؤشرات نجاعة الأداء بغية تقليص الفوارق بين النساء والرجال. وفي السياق ذاته، يتعين على القطاعات الوزارية التي شكلت موضوعا للدراسات التحليلية القطاعية من منظور النوع الاجتماعي أن تعمل على إدماج مخرجات هذه الدراسات في مشاريع نجاعة الأداء، وذلك من خلال ترجمة خارطة الطريق الخاصة بها إلى مشاريع مستجيبة لحاجيات النساء والرجال، للارتقاء بالحقوق الاقتصادية والاجتماعية والثقافية والبيئية بما يكفل الإنصاف والمساواة وتكافؤ الفرص بين الجنسين.

وعلاوة على ذلك، وفي إطار إغناء أدوات إدماج مقاربة النوع على مستوى السياسات العمومية، تنكب وزارة الاقتصاد والمالية على التفعيل التدريجي لمنظومة تمكن من تحديد وتتبع النفقات المستجيبة للنوع الاجتماعي، وذلك قصد رصد المجهودات المالية المبدولة وتقييم أثارها للنهوض بوضعية النساء والرجال. وسيتم وضع دليل منهجي رهن إشارة مختلف القطاعات الوزارية والمؤسسات لدعم التزويل العملي لهذه المنظومة بشكل أمثل في المراحل القادمة.

La Circulaire du Chef du Gouvernement n°5/2025 en date du 13 mars 2025, relative à l'établissement des propositions de Programmation Budgétaire Triennale (2026-2028) assorties des objectifs et des indicateurs de performance, a apporté un ensemble de dispositions en vue d'une application réussie de la BSG par les départements ministériels et les institutions publiques. La circulaire a appelé :

- Les départements ministériels à consolider leurs efforts pour intégrer la dimension genre dans leurs projets et activité, tout en leur allouant les enveloppes budgétaires nécessaires et en définissant des objectifs et des indicateurs de performance pertinents aptes à suivre et à accompagner la dynamique de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.
- Les départements ministériels et les institutions publiques, ayant fait l'objet d'analyses genre, de procéder à la prise en compte des recommandations qui en découlent dans leurs projets de performance.

La circulaire a, par ailleurs, souligné l'engagement du Ministère de l'Economie et des Finances en faveur de l'opérationnalisation de la méthodologie de marquage genre des allocations budgétaires dédiées à la promotion de l'égalité de genre. A cet effet, un guide méthodologique est en cours de finalisation et sera mis à la disposition des départements ministériels et des institutions concernées afin de les accompagner et les appuyer dans l'application de ladite méthodologie.



### » Analyse sous le prisme genre des PdP de l'ensemble des départements ministériels au titre de la Loi de Finances 2025

L'analyse sous le prisme genre des projets de performance (PdP), au titre de la Loi de Finances 2025, de près de 36 départements ministériels a permis de soulever les constats suivant :

- 40 programmes budgétaires n'identifient aucun objectif ni indicateur sensibles au genre contre 43 en 2024 ;
- 70 programmes budgétaires sont considérés sensibles au genre du fait qu'ils incluent au moins un objectif explicite visant la promotion de l'égalité homme femme accompagné d'au moins un indicateur désagrégé par sexe contre 64 en 2024 ;
- 10 programmes budgétaires ont pour objectif principal la promotion de l'égalité entre les sexes et/ou l'autonomisation des femmes.

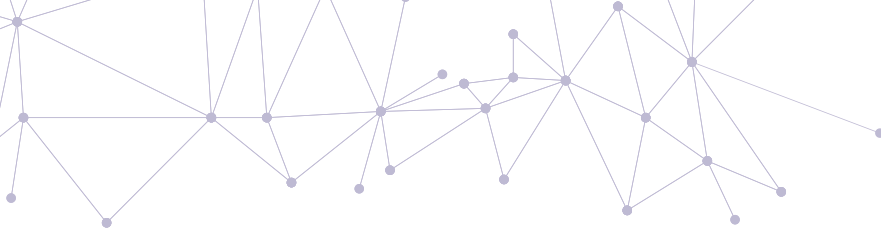
Le tableau qui suit décline les détails des résultats issus de la grille d'analyse sous le prisme genre des PdP des départements ministériels :

**Tableau 3 : Analyse genre des chaînes de résultats développées par les départements ministériels au titre de la Loi de Finances 2025**

Année	Nombre de départements	Nombre d'objectifs sensibles au genre	Part dans le total des objectifs	Nombre d'indicateurs sensibles au genre	Part dans le total des indicateurs	Nombre de sous-indicateurs sensibles au genre	Part dans le total des sous-indicateurs
2025	36	117	31,6%	177	23%	187	49,1%
2024	35	114	30%	179	23%	178	51%
2023	35	105	27%	181	23%	212	61%

Source : Direction du Budget (CE-BSG)/MEF, 2025

Cette analyse fait état d'une progression du nombre des objectifs sensibles au genre, ce qui témoigne d'une intégration accrue des enjeux liés à l'égalité de genre dans les programmes budgétaires. Quant aux indicateurs et sous-indicateurs de performance sensibles au genre, cette analyse a révélé une stagnation de la part des indicateurs de performance sensibles au genre (soit un niveau avoisinant 23%), tandis que celle des sous-indicateurs prenant en compte la dimension genre recule passant de 51% en 2023 à 49% en 2025. Cette évolution est le résultat des actions d'accompagnement conduites par le MEF, en particulier le CE-BSG avec les départements ministériels, qui visent à rationaliser les chaînes de résultats sensibles au genre de ces départements, en ne retenant que des indicateurs et des sous-indicateurs de performance pertinents, robustes et alignés sur leurs missions, leurs attributions et leurs orientations stratégiques.



La déclinaison ci-après présente les chaînes de résultats sensibles au genre de certains départements ministériels, structurés en trois sous-groupes conformément à la structure retenue par le RBG.



## Assises juridiques et institutionnelles en faveur de l'égalité de genre

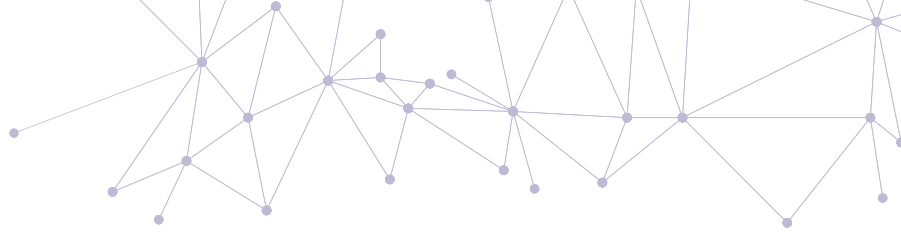
### Ministère des Habous et des Affaires Islamiques

La chaîne de résultats sensibles au genre du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques (MHA) couvre les 4 programmes budgétaires. Ces derniers portent respectivement sur le support et pilotage, l'encadrement religieux, les lieux d'exercice de culte islamique et lieux culturels, ainsi que la formation et

enseignement religieux. La chaîne de résultats sensibles au genre adoptée par le MHA reflète, ainsi, les leviers actés pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de l'autonomisation des femmes (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 4 : Chaîne de résultats sensibles au genre mise en place par le MHA**

Objectifs	Indicateurs	Sous-indicateurs	Réalisations 2024	LF 2025
<b>Programme : Support et pilotage</b>				
Institutionnaliser une administration publique équitable basée sur un système de compétences	Taux d'accès à la formation	Taux d'accès des femmes à la formation <sup>14</sup>	24%	15%
<b>Programme : Encadrement religieux</b>				
Organiser efficacement la saison du pèlerinage	Taux de satisfaction des pèlerins marocains à l'égard des services qui leur sont fournis dans les Lieux Saints	Taux de satisfaction des pèlerines marocaines par rapport au taux de satisfaction global des pèlerins et pèlerines marocains à l'égard des services qui leur sont rendus dans les lieux saints <sup>15</sup>	-	-
<b>Programme : Lieux d'exercice de culte islamique et lieux culturels</b>				
Satisfaire de manière équitable les besoins de la population en lieux d'exercice de culte islamique et en lieux culturels	Taux de construction de nouvelles mosquées	Taux de satisfaction des besoins des femmes en salles de prière	-	25%



Programme : Formation et enseignement religieux				
Développer le système d'éducation, de formation et de la recherche scientifique	Taux de scolarisation des filles dans l'enseignement traditionnel et à l'Université Al Quaraouiyine <sup>16</sup>		27%	-

Source : MHAI, 2025

Ce faisant, la dimension genre est explicitement prise en compte dans la chaîne de résultats du MHAI, à travers plusieurs indicateurs et sous-indicateurs de performance. Il convient de souligner que cette chaîne de résultats a été récemment enrichie par l'ajout d'un indicateur et de 2 sous-indicateur de performance sensible au genre. Le premier renseigne sur le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement traditionnel et à l'Université Al Quaraouiyine, associé au programme budgétaire relatif à la formation et à l'enseignement religieux. Les deux sous-indicateurs mesurent respectivement le taux d'accès des femmes à la formation qui relève du programme dédié au support et au pilotage ainsi que le taux de satisfaction des pèlerines marocaines par rapport au taux de satisfaction global des pèlerins et pèlerines marocains à l'égard des services qui leur sont rendus dans les lieux saints associé au programme

budgétaire dédié à l'encadrement religieux.

A ce titre, le suivi du degré de réalisation de l'objectif du programme budgétaire relatif au support et au pilotage, visant à institutionnaliser une administration publique équitable basée sur un système de compétences, est assuré par deux sous-indicateurs de performance sensibles au genre. Le premier renseigne sur le taux d'accès des femmes à la formation. Il convient de rappeler que le MHAI a mis en œuvre le programme de formation continue «Afaaq» qui cible 50% des femmes cadres, dans l'objectif de développer leurs compétences en leadership, en gestion stratégique, en communication et en prise de décision.

S'agissant du programme budgétaire dédié à l'encadrement religieux, le suivi du niveau de concrétisation de son objectif relatif à l'organisation de manière efficace la saison du pèlerinage s'appuie sur un sous indicateur de

14 Ce sous-indicateur a été récemment ajouté à la chaîne de résultat du MHAI.

15 Ibid.

16 Cet indicateur a été récemment ajouté à la chaîne de résultat du MHAI.

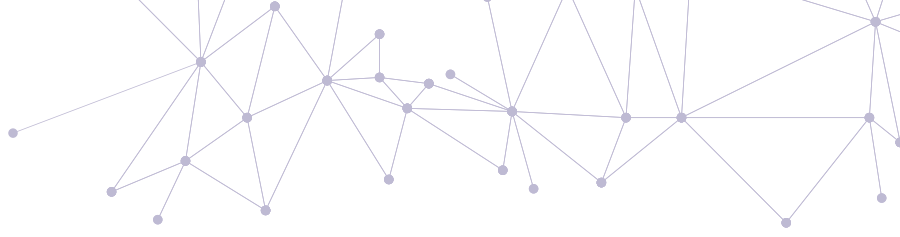


performance sensible au genre. Ce dernier mesure le taux de satisfaction des pèlerines marocaines par rapport au taux de satisfaction global des pèlerins et pèlerines marocains à l'égard des services qui leur sont rendus dans les lieux saints.

Pour ce qui est du programme dédié aux lieux d'exercice du culte islamique et aux lieux culturels, le suivi de la concrétisation de son objectif portant sur la satisfaction de manière équitable les besoins de la population en lieux d'exercice de culte islamique et en lieux culturels est renseigné par un sous-indicateur de performance sensible au genre mesurant le taux de satisfaction des besoins des femmes en salles de prière.

L'appréciation du degré de réalisation de l'objectif du programme

budgétaire portant sur la formation et l'enseignement religieux, visant à développer le système d'éducation, de formation et de la recherche scientifique, repose sur un indicateur de performance sensible au genre mesurant le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement traditionnel et à l'Université Al Quaraouiyine. A cet égard, il est important de mentionner que la proportion des élèves filles relevant des établissements d'enseignement traditionnel est passée de 13% en 2011-2012 à 27,2% en 2023-2024, tous cycles confondus. Par ailleurs, le taux de féminisation du corps éducatif et administratif de l'enseignement traditionnel s'est établi à 14,68% parmi les enseignants, à 10,51% parmi les cadres et à 44,5% parmi les agents administratifs.



## Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille

La chaîne de résultats sensibles au genre du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF) couvre ses 3 programmes budgétaires. Il s'agit du programme relatif au pilotage et au support, de celui dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'autonomisation et au leadership et à la promotion des droits et du programme portant sur le développement social, la promotion des droits des personnes en situation de handicap et protection de la famille, de l'enfance et des personnes âgées.

Il convient de souligner que cette chaîne de résultats a fait l'objet d'une révision lors de la préparation du projet de Loi de Finances 2025 dans l'objectif de renforcer sa pertinence et d'assurer une meilleure cohérence avec les missions et les attributions du Ministère ainsi qu'avec les programmes et les projets mis en œuvre. Ainsi, la nouvelle chaîne de résultats prenant en compte la dimension genre intègre, désormais, de nouveaux objectifs (contribuer à

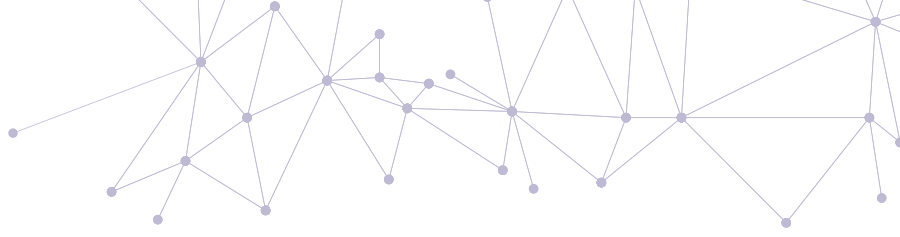
l'autonomisation économique et le leadership des femmes dans le cadre du programme GISSR Attamkine Wa Arryada (GAWA), promouvoir la famille et les personnes âgées à travers le développement des services visant à libérer le temps des femmes et à améliorer l'accès aux droits...), accompagnés d'indicateurs (effectif de femmes et filles bénéficiaires de l'autonomisation et de leadership, part de femmes bénéficiaires des prestations des établissements de prise en charge des femmes victimes de violences...) et de sous indicateurs de performance sensibles au genre (nombre des filles bénéficiant des services de protection au niveau des centres de protection de l'enfance, nombre de bénéficiaires femmes des espaces Familles ...) alignés sur les leviers activés par le Ministère en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la protection des droits des femmes.

**Tableau 5 : Chaîne de résultats sensibles au genre mise en place par le MSISF**

Objectifs	Indicateurs	Sous-indicateurs	Réalisations 2024	LF 2025
<b>Programme : Support et pilotage</b>				
Institutionnaliser une administration publique équitable basée sur un système de compétences	Taux d'accès à la formation	Taux d'accès des femmes à la formation	50%	55%
		Taux d'accès des hommes à la formation	42%	55%
	Taux d'accès des femmes aux postes de responsabilité et assimilés		36%	47%



Egalité entre les femmes et les hommes, autonomisation et leadership et promotion des droits				
Concevoir et piloter la mise en œuvre du plan gouvernemental pour l'égalité	Taux de mise en œuvre des engagements du Ministère au niveau du plan gouvernemental de l'égalité		13%	75%
	Taux de territorialisation des programmes de l'égalité		70%	70%
Contribuer à l'autonomisation économique et le leadership des femmes dans le cadre du programme GISSR Attamkine Wa Arryada (GAWA)	Effectif de femmes et filles bénéficiaires de l'autonomisation et de leadership			24.000
Promouvoir les droits, lutter contre la violence et toutes formes de discrimination à l'égard des femmes	Part de femmes bénéficiaires des prestations des établissements de prise en charge des femmes victimes de violences (EMF)			30%
	Taux de conformité des EMF et CEO au guide référentiel pour la prise en charge des femmes victimes de violence			20%
Développement social, promotion des droits des personnes en situation de handicap et protection de la famille, de l'enfance et des personnes âgées				
Renforcer la participation des associations, y compris les associations des femmes, à la mise en œuvre des politiques publiques conduites par le Ministère et au ciblage des femmes et des filles	Nombre de projets associatifs appuyés	Nombre de projets associations destinées à l'autonomisation des femmes et des filles appuyées par le Ministère dans le cadre de chacune des politiques publiques	131	120



Concevoir, coordonner et mettre en œuvre des politiques publiques efficaces dans le domaine de la protection de l'enfance en tenant compte la dimension genre	Nombre des enfants bénéficiant des services de protection au niveau des centres de protection de l'enfance désagrégé par sexe	Nombre des filles bénéficiant des services de protection au niveau des centres de protection de l'enfance		3.010
		Nombre des garçons bénéficiant des services de protection au niveau des centres de protection de l'enfance		3.990
	Nombre d'acteurs ayant introduit les normes de qualité dans les structures et pour les prestations destinées aux enfants et à leurs familles en tenant compte des besoins spécifiques des garçons et des filles		43	15
Promouvoir la famille et les personnes âgées à travers le développement des services visant à libérer le temps des femmes et à améliorer l'accès aux droits	Nombre de bénéficiaires des espaces Familles désagrégées par sexe	Nombre de bénéficiaires femmes des espaces Familles		2.940
		Nombre de bénéficiaires hommes des espaces Familles		3.060
Promouvoir les droits des personnes en situation de handicap en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes				

Source : MSISF, 2025



### Résultats de l'application de la méthodologie de marquage genre des dépenses du Ministère de la Solidarité, de l'Inclusion Sociale et de la Famille<sup>17</sup> allouée à la promotion de l'égalité de genre au titre de la Loi de Finances 2025

L'exploitation des informations contenues dans le PdP du MSISF au titre de la Loi de Finances 2025 et dans d'autres sources d'informations, en lien avec la prise en compte de la dimension genre dans sa chaîne de résultats, a permis de renseigner la grille d'analyse de ses programmes budgétaires et leur attribuer, ainsi, des notations, conformément à la méthodologie de marquage genre développée pour le cas du Maroc<sup>18</sup>.

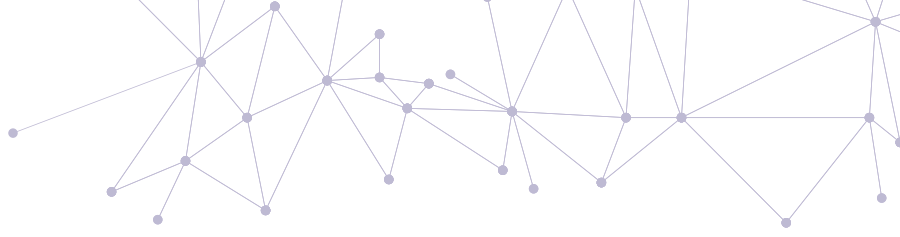
Il ressort, ainsi, de l'application de cette grille d'évaluation que le programme portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes, l'autonomisation et leadership et la promotion des droits est noté comme étant un programme G+, correspondant à un programme spécifiquement dédié à l'égalité de genre. Cette note s'explique par le fait que la raison d'être de ce programme est d'agir pour la réduction des inégalités de genre et de promouvoir l'accès des femmes à leurs droits. Dès lors, le programme s'appuie sur une analyse genre de ses domaines d'intervention et les considérations liées à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes sont prises en compte aussi bien dans sa stratégie que dans ses objectifs qui sont accompagnés, à leur tour, d'indicateurs et de sous-indicateurs de performance sensibles au genre.

Quant au programme relatif au développement social, à la promotion des droits des personnes en situation de handicap et à la protection de la Famille, de l'enfance et des personnes âgées, bien qu'il vise la réduction des inégalités de genre, cet objectif reste un parmi d'autres et n'est pas considéré comme la raison d'être du programme. Bien que ce programme ne soit pas doté d'une analyse genre, il intègre de manière explicite des objectifs ainsi que des indicateurs et sous-indicateurs de performance sensibles au genre. Il satisfait, ainsi, à trois des critères de la grille d'évaluation, justifiant son classement en catégorie G2, en tant que programme sensible au genre.

Le programme portant sur le pilotage et support pour sa part ne prend pas en compte la dimension genre dans sa stratégie d'action. Toutefois, ce programme intègre un objectif, un indicateur et un sous-indicateur de performance sensibles au genre. De fait, ce programme est noté G1, ce qui correspond à un programme faiblement sensible au genre.

17 Le MSISF a bénéficié, durant l'année 2025, d'ateliers de formation et d'accompagnement pour l'opérationnalisation de la méthodologie de marquage genre des dépenses allouées à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et ce, en partenariat avec le CE-BSG.

18 Les détails relatifs à la méthodologie de marquage des dépenses dédiées à la promotion de l'égalité de genre sont présentés dans l'édition 2025 du Rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre.



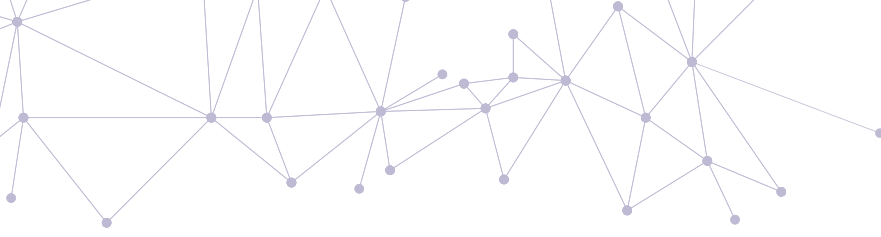
Concernant la notation des projets qui relèvent des 3 programmes budgétaires du Ministère, elle a pour objectifs d'une part, d'estimer la part des budgets de ces programmes budgétaires destinés à la promotion de l'égalité de genre au titre de l'année 2025<sup>19</sup>, et d'autre part, de vérifier les notations ou les marqueurs qui leur ont été précédemment attribués. L'application de la grille de notation des projets associés à ces trois programmes indiquent que les projets qui relèvent du programme lié à l'égalité entre les femmes et les hommes, l'autonomisation et leadership et la promotion des droits ont obtenu une note 1, ce qui correspond à des projets spécifiquement dédiés à l'égalité de genre. La réduction de inégalités de genre et le renforcement de l'autonomisation des femmes sont les raisons d'être de ces projets qui intègrent, en conséquence, des activités pour y parvenir ainsi que des résultats et des indicateurs qui prennent en compte la dimension genre.

Dans le même cadre, l'analyse des projets qui relèvent du programme développement social, à la promotion des droits des personnes en situation de handicap et à la protection de la Famille, de l'enfance et des personnes âgées ainsi que du programme dédié au pilotage et au support, ils incluent des projets qui sont spécifiquement destinés à promouvoir l'égalité de genre (note 1), d'autres qui sont sensibles au genre (note 2), d'autres faiblement sensibles au genre (note 3) et ils couvrent aussi des projets aveugles au genre (note 4).

L'estimation de la part des budgets des projets et des programmes budgétaires du MSISF consacrée à la réduction des inégalités de genre et à la promotion de l'autonomisation des femmes confirme la notation G+ attribuée au programme portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes, l'autonomisation et leadership et la promotion des droits dont la totalité du budget d'investissement est allouée à la promotion de l'égalité de genre.

Par ailleurs, l'analyse des notations attribuées aux projets relevant du programme relatif au développement social, à la promotion des droits des personnes en situation de handicap et à la protection de la Famille, de l'enfance et des personnes âgées fait ressortir que ce programme est catégorisé comme étant faiblement sensible au genre (une notation de G1) avec une part de son budget d'investissement consacrée à l'égalité de genre avoisinant 40%. Cette notation diffère de celle obtenue, en s'appuyant sur la grille de notation des programmes budgétaires (soit G2). Conformément aux règles établies dans le cadre de la méthodologie de marquage genre des budgets développée, lorsque

-----  
*19 À ce stade, la méthodologie de marquage des dépenses dédiées à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, développée par le Ministère de l'Économie et des Finances, porte exclusivement sur les budgets d'investissement.*



des différences sont constatées entre la notations des programmes budgétaires issue de la grille d'évaluation des programmes et celle résultant de la démarche basée sur l'estimation des budgets dédiées l'égalité, seule la notation la plus basse qui est retenue. A ce titre, la notation G1 correspondant à un programme faiblement sensible au genre qui est retenue pour le relatif au développement social, à la promotion des droits des personnes en situation de handicap et à la protection de la Famille, de l'enfance et des personnes âgées.

De même, la part du budget d'investissement du programme portant sur le pilotage et le support qui est consacrée à la promotion de l'égalité de genre est située, au titre de la loi de finances 2025, à près de 51,4%, signifiant que ce programme est sensible au genre. Toutefois, la note attribuée à ce programme est G1 en se référant à la grille de notation des programme (soit un programme faiblement sensible au genre). Tenant compte des règles de la démarche de marquage genre des budgets développée par le Maroc, il en ressort que le programme « pilotage et support » est faiblement sensible au genre, ce qui signifie qu'il garde la notation G1 (voir tableau ci-après).

Programme	Somme des budgets pondérés / budget général du programme*	Codage attribué au programme <b>en fonction de la part de son budget dédiée à l'égalité de genre)</b>	Codage attribué au programme <b>en fonction de l'analyse des PdP</b>	Codage retenu par programme
Egalité entre les femmes et les hommes, autonomisation et leadership et promotion des droits	100%	G+	G+	G+
Développement social, promotion des droits des personnes en situation de handicap et protection de la famille, de l'enfance et des personnes âgées	40%	G1	G2	G1
Pilotage et support	51,4%	G2	G1	G1

\*: Il s'agit des crédits de paiement d'investissement

Source : CE-BSG, 2025



## Efforts continus pour un accès équitable aux services sociaux et aux infrastructures de base

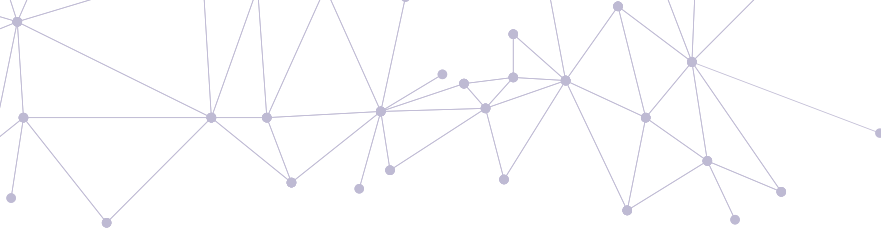
### Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MATNUHPV) a procédé à l'enrichissement de sa chaîne de résultats sensible au genre qui couvre désormais l'ensemble de ses programmes budgétaires. Cette

démarche s'inscrit dans la continuité et en cohérence avec la feuille de route adoptée pour l'institutionnalisation de l'approche genre dans la stratégie d'action du Ministère ainsi qu'avec le cadre logique élaboré pour son opérationnalisation (voir le tableau ci-dessous).

Tableau 6 : Chaîne de résultats sensibles au genre relative au MATNUHPV

Objectifs	Indicateurs	Sous-indicateurs	Réalisations 2024	LF 2025
<b>Programme : Soutien et services polyvalents</b>				
Institutionnaliser une fonction publique équitable basée sur un système de compétences	Taux d'accès des femmes aux postes de responsabilité		38,6%	39,73%
<b>Programme : Habitat et promotion immobilière</b>				
Faciliter l'accès au logement	Taux d'accès aux programmes de logements aidés par l'Etat	Taux d'accès à l'aide directe au logement par sexe	44%	-
<b>Programme : Soutien et services polyvalents</b>				
Renforcer l'intégration urbaine et l'inclusion sociale	Taux de projets de la politique de la ville sensibles au genre		-	80%
<b>Programme : Politique de la ville et appui au développement territorial</b>				
Appui à la planification stratégique territoriale et à la convergence des interventions publiques	Nombre d'outils de planification territoriale stratégiques réalisés	Nombre d'outils de planification territoriale stratégiques réalisés intégrant l'approche de genre	-	15
Promotion de la cohésion et la valorisation des territoires	Taux de projets de territoire élaborés	Taux de projets de territoire élaborés sensibles au genre	-	7%



Programme : Urbanisme et architecture				
Développement durable d'une offre territoriale planifiée d'investissement	Taux des espaces publics projetées par les plans d'aménagement homologués	Taux des équipements publics programmés par les plans d'aménagement homologués en tenant compte de l'approche genre	-	11,5%
Programme : Gouvernance et encadrement du secteur				
Développer la formation et la recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle relevant du ministère	Taux de diplomation au niveau des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère par sexe		75%	63,5%
	Taux de diplomation au niveau des établissements de formation professionnelle relevant du ministère par sexe		65,45%	60%

Source MATNUHPV, 2025

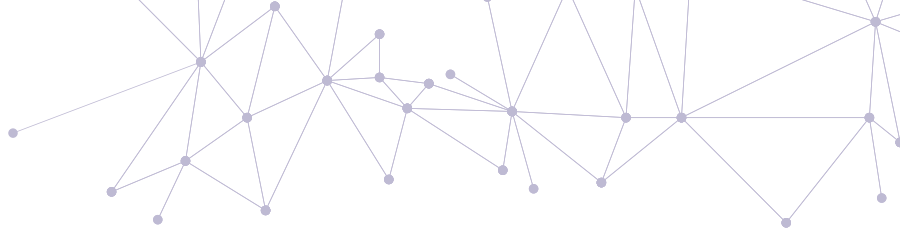
### Résultats de l'application par le MATNUHPV<sup>20</sup> de la méthodologie de marquage genre des dépenses allouées pour la promotion de l'égalité de genre au titre de la Loi de Finances 2025

L'exploitation des informations contenues dans le PdP du MATNUHPV au titre de la Loi de Finances 2025 et dans d'autres sources d'informations, en lien avec la prise en compte de la dimension genre dans sa chaîne de résultats, a permis de renseigner la grille d'analyse de ses programmes budgétaires et leur attribuer, ainsi, des notations, conformément à la méthodologie de marquage genre développée pour le cas du Maroc<sup>21</sup>.

L'application de ladite grille a permis de noter les programmes dédiés à l'urbanisme et à l'architecture, à l'aménagement du territoire national, à la gouvernance et à l'encadrement ainsi qu'au soutien et aux services polyvalents

20 Le Ministère a bénéficié, durant l'année 2025, d'ateliers de formation et d'accompagnement pour l'opérationnalisation de la méthodologie de marquage genre des dépenses allouées à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et ce, en partenariat avec le CE-BSG.

21 Les détails relatifs à la méthodologie de marquage des dépenses dédiées à la promotion de l'égalité de genre sont présentés dans l'édition 2025 du Rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre.



comme des programmes faiblement sensibles au genre avec une note de G1. Ces programmes ne vérifient que deux des critères de la grille, en l'occurrence, la prise en compte de la dimension genre dans leurs objectifs, lequel est assorti d'au moins un indicateur ou sous-indicateur de performance sensible au genre.

Les programmes budgétaires relatifs à l'habitat et à promotion immobilière, ainsi qu'à la politique de la ville et à l'appui au développement territorial ont été, quant à eux, catégorisés comme des programmes sensibles au genre avec une note de G2. En plus des deux critères susmentionnés, ces deux programmes vérifient un troisième un critère lié à l'existence d'une analyse genre de leurs domaines d'interventions.

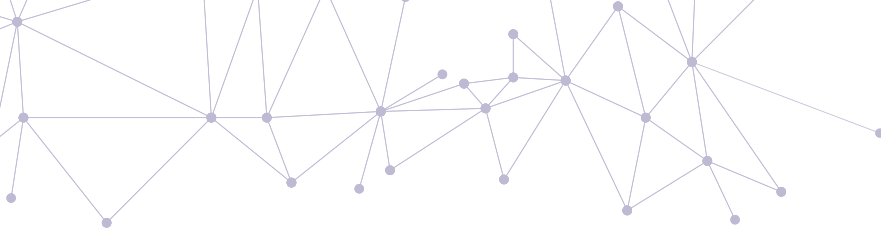
L'analyse de la notation des projets relevant des 6 programmes budgétaires du Ministère a pour objectifs d'une part, d'estimer la part des budgets de ces programmes budgétaires destinés à la promotion de l'égalité de genre au titre de l'année 2025<sup>22</sup>, et d'autre part, de vérifier les notations ou les marqueurs qui leur ont été précédemment attribués. L'application de la grille de notation des projets associés à ces programmes fait état de ce suit :

Les projets relevant des programmes de l'urbanisme et de l'architecture, de l'aménagement du territoire national, de l'habitat et de la promotion immobilière, de la politique de la ville et de l'appui au développement territorial, ainsi que de la gouvernance et de l'encadrement du secteur sont majoritairement noté 3, correspondant à des projets faiblement sensibles au genre ;

- Les projets relevant du programme dédié au soutien et au services polyvalents ont été notés, pour leur part, majoritairement comme des projets aveugles au genre avec une note de 4.
- Le tableau ci-après présente les résultats de l'exercice de l'estimation de la part des budgets des projets et des programmes budgétaires du MATNUHPV consacrée à la réduction des inégalités de genre et à la promotion de l'autonomisation des femmes.

Le tableau ci-après présente les résultats de l'exercice de l'estimation de la part des budgets des projets et des programmes budgétaires du MATNUHPV consacrée à la réduction des inégalités de genre et à la promotion de l'autonomisation des femmes.

-----  
*22 À ce stade, la méthodologie de marquage des dépenses dédiées à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, développée par le Ministère de l'Économie et des Finances, porte exclusivement sur les budgets d'investissement.*

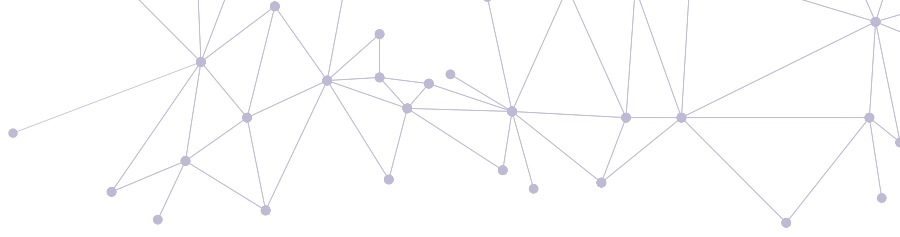


Programme	Somme des budgets pondérés / budget général du programme*	Codage attribué au programme en fonction de la part de son budget dédiée à l'égalité de genre)	Codage attribué au programme en fonction de l'analyse des PdP	Codage retenu par programme
Urbanisme et architecture	26%	G1	G1	G1
Aménagement du territoire national	30%	G1	G1	G1
Habitat et promotion immobilière	29%	G1	G2	G1
Politique de la ville et appui au développement territorial	30%	G1	G2	G1
Gouvernance et encadrement du secteur	30%	G1	G1	G1
Soutien et services polyvalents	28%	G1	G1	G1

\*: Il s'agit des crédits de paiement d'investissement

Source : CE-BSG, 2025

Il ressort des estimations des parts des budgets d'investissements des programmes budgétaires du MATNUHPV ne dépassant pas les 30%, que ces programmes sont notés G1, signifiant que qu'ils sont faiblement sensibles au genre. Conformément aux règles établies dans le cadre de la méthodologie de marquage genre des budgets développée, la notation retenue pour les programmes portant l'habitat et la promotion immobilière et la politique de la ville ainsi qu'à l'appui au développement territorial est G1 au lieu de G2 (soit la notation la plus faible). En effet, au regard des niveaux de leurs budgets d'investissement alloués à la promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes, correspondent à des programmes faiblement sensibles au lieu de programmes sensibles au genre comme mis en évidence par la grille notation des programmes.



## Département de la Jeunesse

La chaîne de résultats sensibles au genre développée par le Département de la Jeunesse (DJ) illustre les efforts déployés pour promouvoir l'égalité entre les jeunes femmes et les jeunes hommes et renforcer l'autonomisation économique des femmes. Elle intègre plusieurs volets stratégiques, notamment, l'accès à la formation, y compris la formation à l'encadrement et à l'animation, ainsi que les formations dédiées à la création d'Activités Génératrices de Revenu (AGR). Elle intègre, également, la participation des jeunes femmes aux programmes des colonies de vacances, au programmes « Pass Jeunes<sup>23</sup> », aux programmes d'échange et de tourisme culturel, ainsi que leur accès aux établissements féminins. Elle met, aussi, en exergue

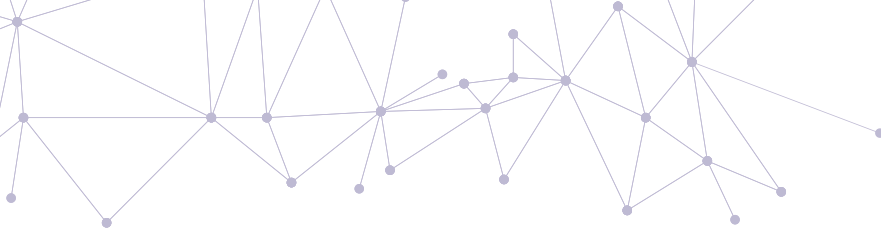
les niveaux d'accès des petites filles aux crèches gérées par le département et les niveaux d'équipement des établissements féminins (voir tableau ci-dessous).

Il convient de souligner que cette chaîne de résultats a fait l'objet d'une révision pour son enrichissement afin de mieux couvrir les leviers actés par le département en faveur de la promotion de l'égalité de genre et du renforcement de l'autonomisation des femmes. Cette révision traduit la volonté du DJ de consolider les acquis et d'inscrire durablement ses interventions dans une dynamique visant à réduire les inégalités de genre et à favoriser l'égalité des chances pour l'ensemble des jeunes femmes et hommes.

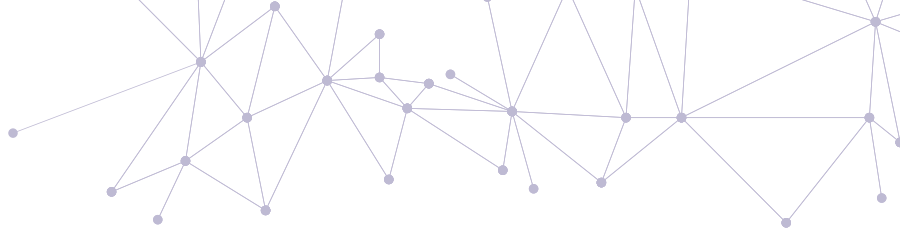
**Tableau 7 : Chaîne de résultats sensibles au genre développée par le Département de la Jeunesse**

Objectifs	Indicateurs	Sous-indicateurs	Réalisations 2024	LF 2025
Institutionnaliser une administration publique équitable basée sur un système de compétences	Taux d'accès à la formation	Taux d'accès des femmes à la formation	37%	50%

-----  
*23 Ce programme destiné aux jeunes marocain.e.s et étrangers résidant au Maroc, âgé.e.s entre 16 et 30 ans, a pour objectif de mettre en place une plateforme numérique spécifiques aux jeunes, offrant des réductions, des gratuités et divers avantages pour faciliter leur accès à une gamme étendue de services culturels, sportifs, commerciaux, bancaires, de transport, et d'hébergement sur l'ensemble du territoire national.*



Renforcer l'encadrement et l'animation des jeunes et des enfants	Nombre de jeunes et d'enfants bénéficiaires du programme des colonies de vacances par sexe et par milieu	Taux de filles bénéficiaires des activités de colonies des vacances	31%	35%
	Nombre de jeunes bénéficiaires des services du Pass Jeunes par sexe	Nombre de femmes bénéficiaires des services du Pass Jeunes	-	-
		Nombre des hommes bénéficiaires des services du Pass Jeunes	-	-
	Nombre de cadres bénéficiaires de formation d'encadrement et d'animation par programme et par sexe	Nombre de cadres femmes bénéficiaires de formations à l'encadrement et à l'animation de colonies de vacances	2.731	-
		Nombre de cadres hommes bénéficiaires de formations à l'encadrement et à l'animation de colonies de vacances	5.804	-
		Nombre de cadres femmes bénéficiaires du Programme « Attestation spécifique à l'animation socioculturelle » (ASAS)	-	-
		Nombre de cadres hommes bénéficiaires du Programme « Attestation spécifique à l'animation socioculturelle » (ASAS)	-	-
	Nombre de jeunes bénéficiaires des programmes d'échange et du tourisme culturel par sexe	Nombre de bénéficiaires du programme National du Tourisme Culturel -femmes	1.147	-
		Nombre de bénéficiaires, du programme National du Tourisme Culturel -hommes	1.403	-
		Nombre de bénéficiaires, du programme d'Échange Culturel des Jeunes au Maroc et à l'étranger - femmes	395	-
		Nombre de bénéficiaires, du programme d'Échange Culturel des Jeunes au Maroc et à l'étranger – hommes	429	-



Contribuer à l'autonomisation de la femme et de la jeune fille au moyen de l'accompagnement et de la formation	Taux de lauréates des établissements féminins		91,5%	85%
	Taux des femmes bénéficiaires de la formation pour créer des Activités Génératrices de Revenu (AGR)		70%	80%
Contribuer au développement des services de qualité au profit de l'enfance	Nombre d'enfants bénéficiaires de prestations des crèches gérées par le département par sexe et par milieu	Nombre d'enfants bénéficiaires de prestations des crèches gérées par le département-filles-	1.986	2.028
		Nombre d'enfants bénéficiaires de prestations des crèches gérées par le département-garçons-	886	946
	Taux d'autorisations pour l'ouverture, l'exploitation et la gestion des crèches privées		62%	70%
Développer les infrastructures et les équipements pour améliorer la qualité des services	Taux des structures mise à niveau	Taux des établissements féminins aménagés et/ou équipés	20%	-
		Taux de crèches aménagées et/ou équipées	10%	

Source : DJ, 2025

### Résultats de l'application par le Département de la Jeunesse<sup>24</sup> de la méthodologie de marquage genre des dépenses allouées pour la promotion de l'égalité de genre au titre de la Loi de Finances 2025

L'exploitation des informations contenues dans le PdP du Département de la Jeunesse au titre de la Loi de Finances 2025 et dans d'autres sources d'informations, en lien avec la prise en compte de la dimension genre dans sa chaîne de résultats, a permis de renseigner la grille d'analyse de ses programmes budgétaires et leur attribuer, ainsi, des notations, conformément à la méthodologie de marquage genre développée pour le cas du Maroc<sup>25</sup>.

<sup>24</sup> Le DJ a bénéficié, durant l'année 2025, d'ateliers de formation et d'accompagnement pour l'opérationnalisation de la méthodologie de marquage genre des dépenses allouées à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et ce, en partenariat avec le CE-BSG.

<sup>25</sup> Les détails relatifs à la méthodologie de marquage des dépenses dédiées à la promotion de l'égalité de genre sont présentés dans l'édition 2025 du Rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre.



Il ressort, ainsi, de l'application de la grille d'évaluation que le programme relatif au pilotage et à la gouvernance est noté comme étant un programme G2, correspondant à un programme sensible au genre. Cette note est attribuable, essentiellement, à la dotation de ce programme d'une analyse genre et de la prise en compte de la dimension genre aussi bien dans sa stratégie que dans l'un de ses objectifs lequel est, par ailleurs, assorti d'un sous-indicateur de performance sensible au genre.

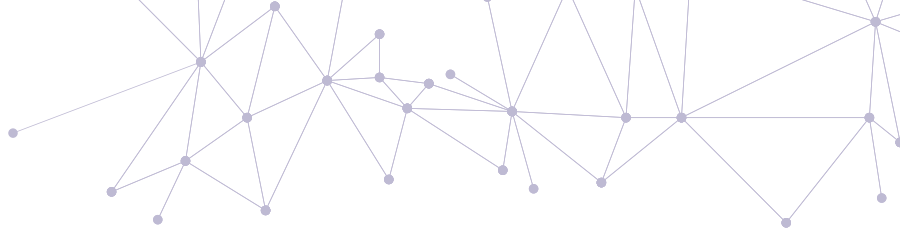
Quant au programme dédié à la jeunesse, à l'enfance et aux femmes, bien qu'il vise la réduction des inégalités de genre, cet objectif reste un parmi d'autres et n'est pas considéré comme la raison d'être du programme. Il est à rappeler dans ce cadre que le programme n'intègre qu'un seul objectif qui vise explicitement la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et qui porte sur « la contribution à l'autonomisation des femmes et des filles au moyen de l'accompagnement et de la formation ». Néanmoins, la chaîne de résultats dudit programme intègre plusieurs indicateurs et sous-indicateurs de performance sensibles au genre. Ainsi, ce programme vérifie trois critères de la grille d'évaluation, à l'exception de la disponibilité d'une analyse genre des domaines de son intervention, ce qui lui confère une notation G2 qui correspond à un programme sensible au genre.

Pour ce qui est de la notation de projets qui relèvent des deux programmes budgétaires du département, elle a pour objectifs d'une part, d'estimer la part des budgets des deux programmes budgétaires destinés à la promotion de l'égalité de genre au titre de l'année 2025<sup>26</sup>, et d'autre part, de vérifier les notations ou les marqueurs qui leur ont été précédemment attribués. Partant de l'application de la grille de notation des projets, il en découle que les projets<sup>27</sup> qui relèvent du programme « pilotage et gouvernance » ont obtenu une note 2, ce qui correspond à des projets sensibles au genre. Ces projets visent, entre autres, la promotion de l'égalité de genre et intègrent des activités pour y parvenir ainsi que des résultats et des indicateurs qui prennent en compte la dimension genre.

Dans le même cadre, l'analyse des projets qui relèvent du programme dédié à la jeunesse, l'enfance et les femmes indique qu'ils sont en majorité sensibles au genre (note 2) mise à part deux projets (création et équipement de crèches dans la région de Guelmim) qui sont spécifiquement dédiés à l'égalité de genre.

26 À ce stade, la méthodologie de marquage des dépenses dédiées à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, développée par le Ministère de l'Économie et des Finances, porte exclusivement sur les budgets d'investissement.

27 Excepté « les frais d'expropriation » qui n'ont pas fait l'objet d'évaluation selon la grille développée.

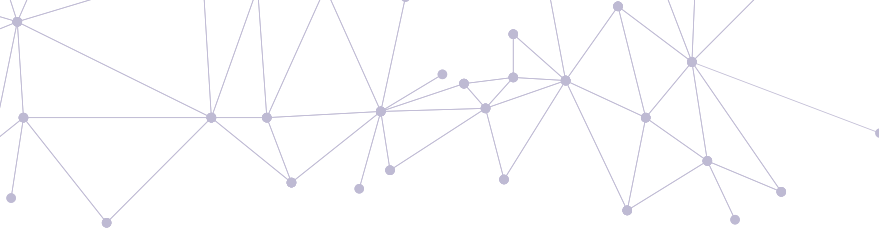


L'estimation de la part des budgets des projets et des programmes budgétaires du Département de la Jeunesse consacrée à la réduction des inégalités de genre et à la promotion de l'autonomisation des femmes confirme la notation G2 attribuée à ses deux programmes budgétaires. En effet, la part de leurs budgets d'investissement dédiée à l'égalité de genre avoisine 51 % pour le programme relatif au pilotage et à la gouvernance, et 71 % pour le programme consacré à la jeunesse, à l'enfance et aux femmes (voir tableau ci-après).

Programme	Somme des budgets pondérés / budget général du programme*	Codage attribué au programme (en fonction de la part de son budget dédiée à l'égalité de genre)	Codage attribué au programme en fonction de l'analyse des PdP
Pilotage et Gouvernance	53%	G2	G2
Jeunesse, Enfance et Femmes	71%	G2	G2

\*: Il s'agit des crédits de paiement d'investissement

Source : CE-BSG, 2025



## Accès équitable aux facteurs de production pour une autonomisation économique renforcée des femmes

### Ministère de l'Industrie et du Commerce

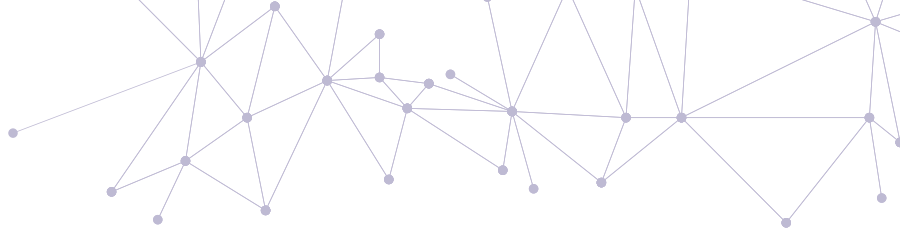
Le Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) a développé une chaîne de résultats sensible au genre qui couvre l'ensemble de ses programmes budgétaires : le programme relatif au support et au pilotage, celui dédié au développement industriel, ainsi que le programme portant sur le

développement du commerce et de la qualité. La dimension genre est explicitement prise en compte dans la chaîne des résultats du MIC, à travers un objectif et plusieurs sous-indicateurs de performance sensibles au genre (voir tableau ci-dessous).

Tableau 8 : Chaîne de résultats sensibles au genre adoptée par le MIC

Objectifs	Indicateurs	Sous-indicateurs	Réalisations 2024	LF 2025
<b>Programme : Support et pilotage</b>				
Institutionnaliser une administration publique équitable basée sur un système de compétences	Taux d'accès à la formation	Taux d'accès des femmes à la formation	29%	40%
<b>Programme : Développement industriel</b>				
Développer des écosystèmes industriels compétitifs et générateurs d'emplois en tenant compte de l'aspect genre	Nombre d'emplois créés dans le secteur de l'industrie	Part des femmes dans l'effectif du secteur de l'industrie	42,3%	30%
<b>Programme : Développement du commerce et de la qualité</b>				
Accompagner le développement du e-commerce	Taux d'accompagnement de startup dans le cadre du MRTB	Taux de femmes fondatrices/ Co-fondatrices/ Présidentes Directrices Générales des startups accompagnées dans le cadre du Moroccan Retail Tech Builder	-	10%

Source : MIC, 2025



Ainsi, le suivi du niveau de réalisation de l'objectif du programme relatif au support et au pilotage, qui vise à institutionnaliser une administration publique équitable fondée sur un système de compétences, s'appuie sur un sous-indicateur de performance sensible au genre mesurant le taux d'accès des femmes à la formation, lequel n'a pas dépassé 29% en 2024.

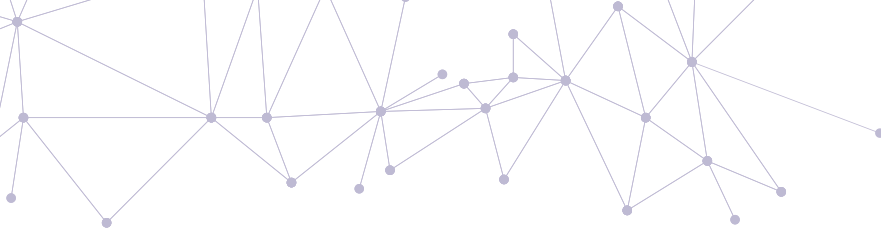
Quant au programme de développement industriel, le niveau de réalisation de son objectif sensible au genre centré sur le développement des écosystèmes industriels compétitifs et générateurs d'emplois en tenant compte de l'aspect genre, repose sur un sous-indicateur de performance qui mesure la part des femmes dans l'effectif du secteur de l'industrie, laquelle s'est élevée à 42,3% en 2024. Il convient de rappeler dans ce cadre les actions engagées par le Ministère pour renforcer l'accès des femmes aux opportunités économiques liées au développement du secteur industriel. Le Ministère a, à cet égard, lancé la deuxième édition du FONZID (FONZID-II<sup>28</sup>) qui œuvre à favoriser l'implantation d'activités industrielles à fort potentiel de croissance, de création d'emploi pour les jeunes et les femmes. Les dimensions genre et inclusion sociale constituent une composante majeure du FONZID et une pondération de 7% leur est attribuée dans le cadre du processus de sélection de projets éligibles au financement de ce fonds. Les critères pris en compte dans ce cadre sont les suivants :

- Prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les infrastructures et équipements sociaux du projet ;
- Mise en place d'actions spécifiques pour l'accès des femmes à l'emploi ;
- Adoption de solutions de protection des femmes sur la zone industrielle.

De même, le Ministère en partenariat avec l'Association des Femmes Cheffes d'Entreprises du Maroc (AFEM) a lancé en 2024 le programme « She Industriel » qui vise à promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans le secteur industriel, en apportant un appui ciblé à plus de 2.200 femmes sur une période de deux ans. Ce programme s'appuie, pour ce faire, sur l'accompagnement des femmes afin de les encourager à créer leurs propres entreprises industrielles, en leur fournissant un accompagnement complet et adapté pour concrétiser leurs projets d'investissement. Le programme intègre plusieurs volets tels que l'accès au financement, le renforcement des compétences, la mise en réseau, l'accès aux marchés, la certification et la mise à disposition d'une banque de projets.

Pour ce qui est du programme budgétaire dédié au développement du commerce et de la qualité, le suivi de la réalisation de son objectif visant à accompagner le développement du e-commerce est assuré par un sous-indicateur de performance sensible au genre qui mesure le taux de

-----  
*28 Doté de 150 millions de dirhams, FONZID II vise à renforcer le modèle de zones industrielles durables et à contribuer à l'amélioration de la productivité et des performances environnementales et sociales des zones industrielles.*

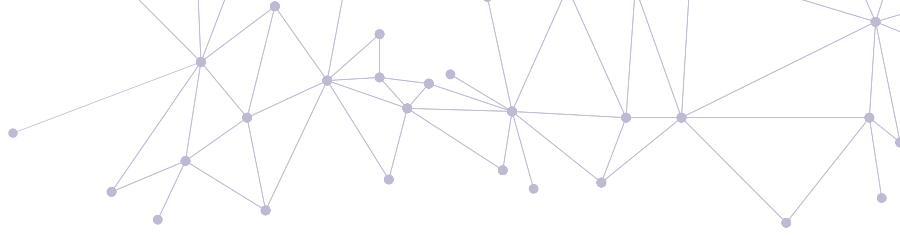


femmes fondatrices/Co-fondatrices/Présidentes/Directrices Générales des startups accompagnées dans le cadre du programme Moroccan Retail Tech Builder (MRTB). Il est à rappeler que ce programme est lancé en partenariat entre le MIC, l'Université Mohammed VI Polytechnique et la Fondation OCP. Il a pour objectifs de faire émerger des champions nationaux, de stimuler le développement de solutions digitales innovantes, créatrices de valeur pour les commerçants et destinées à améliorer l'expérience des consommateurs. Afin de s'assurer de la participation des femmes aux programmes d'accompagnement portés par le MRTB, le MIC a adopté une démarche proactive pour garantir une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes porteurs de projets de commerce numérique. Cette démarche a permis l'accompagnement d'un nombre significatif de startups, dont plusieurs intègrent des profils féminins.

Dans le même esprit, le MIC a acté plusieurs programmes et projets au

service de la prise en compte de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur du commerce. Le Ministère a, dans ce cadre, lancé le projet « We-Fi E-commerce » en partenariat avec la Banque Mondiale et qui ambitionne d'appuyer près de 1.500 PME dirigées par des femmes, pour faciliter leur intégration dans l'économie numérique et les chaînes d'export.

Le MIC est, également, partie prenante du Programme « Douar Attamkine » en partenariat avec plusieurs départements ministériels et avec l'Union Nationale des Femmes du Maroc (UNFM). Ce programme a pour objectifs de mettre en place des espaces innovants dédiés à la formation et au développement des compétences des femmes rurales afin de renforcer leur accès au marché du travail et de promouvoir leur leadership, tout en leur apportant l'accompagnement adéquat pour la création des petites entreprises, la participation aux coopératives, et le développement d'activités génératrices de revenu...



## Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire

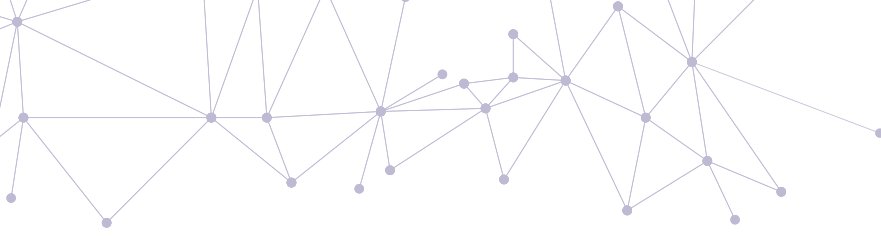
La chaîne de résultats sensibles au genre développée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire (SEAESS) illustre les leviers d'action mis en œuvre par le Secrétariat d'Etat pour réduire les inégalités de genre et promouvoir

l'autonomisation économique des femmes. Elle intègre, à cet effet, deux programmes budgétaires à savoir : le programme de l'artisanat et celui dédié à l'économie sociale (voir tableau ci-après).

Tableau 9 : Chaîne de résultats sensibles au genre mise en place par le SEAESS

Objectifs	Indicateurs	Sous-indicateurs	Réalisations 2024	LF 2025
<b>Programme : Artisanat</b>				
Améliorer les moyens de production et Promouvoir la qualité	Nombre d'unités auditées	Taux des unités féminines auditées		20%
	Nombre des bénéficiaires d'appui <sup>29</sup>	Taux de femmes bénéficiaires d'appui	68%	100%
	Nombre d'infrastructures mises en service	Nombre de femmes bénéficiaires des infrastructures mises en service	3.367	3.756
		Nombre total des bénéficiaires des infrastructures mise en service	7.017	8.880
Former et renforcer les capacités des acteurs du secteur	Nombre de lauréats formés	Taux de lauréates filles formées	61%	61%
	Nombre des artisans formés	Taux des artisanes formées	35%	35%

<sup>29</sup> L'appui apporté par le SEAESS et ses partenaires concerne l'achat de la matière première, ou bien du matériel technique de production et/ou Equipement de protection.



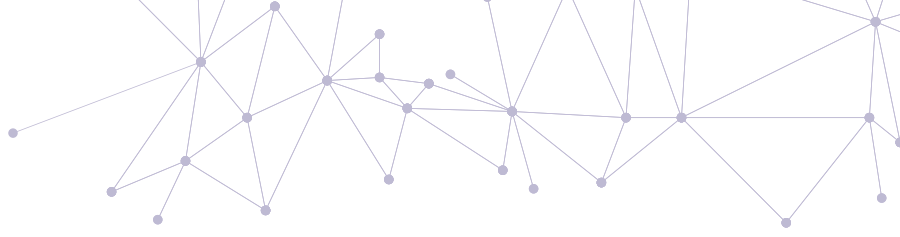
Programme : Economie sociale				
Elargir et développer le tissu des organisations de l'économie sociale et solidaire	Taux de coopératives nouvellement créées	Taux d'insertion des femmes dans les coopératives nouvellement créées		41,50%
	Nombre d'organisations bénéficiaires des programmes d'appui <sup>30</sup>	Taux de féminisation d'emplois créés par les organisations bénéficiaires des programmes d'appui	62%	64%
Renforcer et harmoniser une économie sociale et solidaire Performante	Chiffre d'affaire réalisé lors des événements organisés	Chiffre d'affaires réalisé par les organisations féminines	9.000.000	52.000.000
	Nombre global des bénéficiaires des sessions de formation	Nombre des femmes bénéficiaires de formation	893	1.935

La chaîne de résultats sensibles au genre développée par le SEAESS illustre les leviers d'action mis en œuvre par le Secrétariat d'Etat pour réduire les inégalités de genre et promouvoir l'autonomisation économiques des femmes. Elle intègre, à cet effet, des sous indicateurs de performance sensibles au genre permettant de mesurer le degré de réalisation des objectifs assignés au programme de l'artisanat, notamment, l'objectif qui vise à améliorer les moyens de production et à promouvoir la qualité. Ainsi, le taux de femmes bénéficiaires des dispositifs d'appui (incluant le soutien à l'acquisition de la matière première, du matériel technique de production et/ou des équipements de protection) a atteint 68 % en 2024. La part des femmes ayant bénéficié des infrastructures mises en service s'est élevée, quant à

elle, à 48 % du total des bénéficiaires au cours de la même année. Pour ce qui est de l'objectif relatif à la formation et au renforcement des capacités des acteurs du secteur associé au même programme, le degré de sa réalisation est suivi à travers deux sous-indicateurs de performance sensibles au genre. Le premier renseigne sur le taux de lauréates formées, qui s'est situé à 61 % en 2024, tandis que le second mesure le taux d'artisanes formées, qui a atteint 35 % au cours de la même année.

S'agissant du programme budgétaire relatif à l'économie sociale, le suivi de ses performances a été enrichi par l'introduction de nouveaux sous-indicateurs de performance sensibles au genre. Il s'agit, d'une part, du taux d'insertion des femmes dans les coopératives nouvellement créées et,

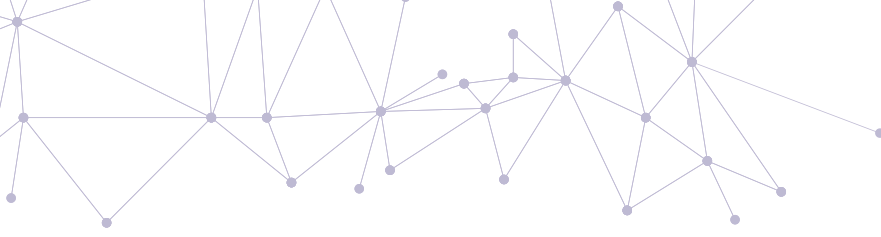
30 Il s'agit de l'appui dont bénéficie les organisations (associations, coopératives) moyennant les programmes qui (MOAZARA, TAHFIZ NISSWA...) qui visent la création d'emploi et de la valeur ajoutée.



d'autre part, du taux de féminisation d'emplois créés par les organisations bénéficiaires des programmes d'appui (tels que MOAZARA, TAHFIZ NISSWA...) qui s'est élevé à 62% en 2024. Ces sous-indicateurs permettent d'apprécier le niveau de réalisation de l'objectif assigné audit programme, à savoir l'élargissement et le développement du tissu des organisations de l'économie sociale et solidaire.

En plus du sous-indicateur de performance sensible au genre relatif

au nombre des femmes bénéficiaires de formation (893 en 2024), le suivi du degré de réalisation de l'objectif du programme dédié à l'économie sociale, qui vise à renforcer et à harmoniser une économie sociale et solidaire performante, s'est enrichi d'un nouveau sous-indicateur de performance intégrant la dimension genre. Celui-ci mesure le chiffre d'affaires réalisé par les organisations féminines qui s'est établi à près de 9 millions de dirhams en 2024.



### 2.2.3.2. Actions en faveur de la promotion de l'égalité de genre non intégrées dans les chaînes de résultats sensibles au genre

En complément des actions inscrites par les départements ministériels dans leurs chaînes de résultats sensibles au genre, d'autres initiatives sont également mises en œuvre en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces actions, bien

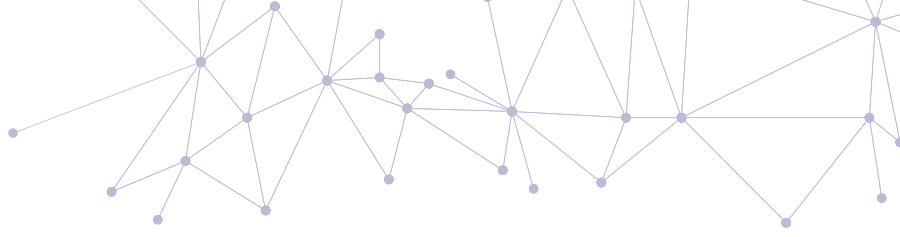
qu'elles contribuent au même objectif, ne sont pas intégrées dans ces chaînes de résultats. Le tableau ci-après présente un aperçu de ces actions menées par certains départements couverts par le RBG.

#### Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion

Projet/Action	Objectifs/Réalisations
Renforcement des programmes de lutte contre les maladies transmissibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation, en 2024, des détenus de tous les établissements pénitentiaires aux maladies sexuellement transmissibles, le VIH et l'hépatite C avec un effectif bénéficiaire atteignant 46,2% de la population carcérale qui incluent la totalité des femmes détenues et 65% des mineurs détenus ;</li> <li>Organisation, en 2024, de près de 57 campagnes de vaccination dans 39 établissements pénitentiaires au profit de 20.365 détenus dont 920 femmes détenues.</li> </ul>
Consolidation des programmes de santé de la femme, de la mère et de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des séances de formation des éducatrices paires en Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) au profit de 4 nouveaux établissements pénitentiaires (Larache, Nador, El Jadida et Essaouira) en partenariat avec le FNUAP ;</li> <li>Suivi de la grossesse de près de 208 femmes détenues, en étroite collaboration avec les structures du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS) et conformément aux directives du Programme National de Surveillance des Grossesses et Accouchements (PSGA).</li> </ul>

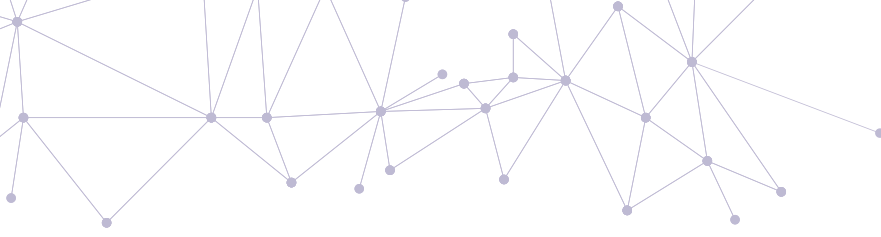
#### Haut-Commissariat au Plan

Projet/Action	Objectifs/Réalisations
Réalisation d'études en lien avec l'autonomisation des femmes et leur intégration dans le marché du travail, en partenariat avec ONU Femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un Policy Report analysant l'impact des politiques publiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes;</li> <li>Une étude sur les coûts d'opportunité de l'autonomisation des femmes rurales, mettant en lumière les bénéfices socio-économiques d'une meilleure inclusion de ces femmes ;</li> <li>Une analyse des inégalités de genre à travers les ODD, offrant une lecture intégrée des avancées et des défis en matière d'égalité de genre au Maroc.</li> </ul>



## Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Projet/Action	Objectifs/Réalisations
<p>Lutte contre la violence basée sur le genre et promotion du leadership des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et sensibilisation des jeunes étudiants et étudiantes sur la lutte contre la violence basée sur le genre, la prévention de la cyberviolence et la lutte contre les stéréotypes. L'année 2024 a connu la formation de 2 formateurs par université et 2 au niveau de l'Office National des Œuvres Universitaire Sociales et Culturelles (ONOUSC) ;</li> <li>• Organisation, en 2024, d'un 2ème cycle de formation « LEADERSHE Courses » au profit des femmes responsables relevant du MESRSI et des universités, dont l'objectif est de promouvoir l'accès des femmes à des postes de direction ;</li> <li>• Organisation de 3 séries de « LEADERSHE Talks » entre 2024 et 2025 à l'échelle de 3 universités. Cette initiative a pour objectif de concevoir un programme d'accompagnement intégré pour renforcer l'esprit du leadership et promouvoir la culture de créativité et d'innovation des étudiantes ;</li> <li>• Lancement d'un projet visant le renforcement du recours à l'information et au signalement des faits de violence, notamment, le harcèlement basé sur le genre dans les universités, en partenariat avec la Banque Mondiale.</li> </ul>
<p>Renforcement de l'accès aux services sociaux universitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi de 421.326 bourses au cours de l'année universitaire 2024-2025 dont 63% sont destinées aux étudiantes ;</li> <li>• Mise en place et opérationnalisation du Registre Social Unifié (RSU), en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, en tant que, critère unique d'éligibilité pour l'attribution des bourses sur la plateforme MINHATY ;</li> <li>• Réalisation d'une capacité d'accueil qui a atteint 60.118 lits dont 64 % sont réservés aux étudiantes ;</li> <li>• Concrétisation d'un taux de satisfaction global de 47 % en matière d'accès au logement universitaire, avec un taux spécifique de 45 % pour les étudiantes ;</li> <li>• Réalisation de près de 13 millions de repas servis au cours de l'année universitaire 2024-2025, dont 7,8 millions destinés aux étudiantes ;</li> <li>• Généralisation des cellules d'écoute psychologique, offrant un soutien émotionnel et mental aux étudiantes et étudiants, à l'ensemble des cités universitaires.</li> </ul>



## Département de la Jeunesse

Projet/Action	Objectifs/Réalisations
Programme national de volontariat « Motatawi3 »	Ce programme a pour objectif d'encourager la participation citoyenne des jeunes, en particulier des jeunes femmes âgées de 18 à 22 ans, en les formant dans divers domaines (santé, entrepreneuriat, culture amazighe, droits humains, etc.). La part de jeunes femmes dans le total des bénéficiaires du programme est de 47%.
Programme d'entrepreneuriat et innovation sociale « MAHARAT »	Ce programme, mis en œuvre en partenariat avec l'INICEF, cible les jeunes âgés de 15 à 24 ans, en particulier aux jeunes filles, en les appuyant à concevoir et développer des solutions innovantes aux problèmes sociétaux et de les encourager l'entrepreneuriat et à l'accès aux opportunités de formation et de financement. La part de jeunes femmes dans le total des bénéficiaires du programme est de 46%.

## Ministère de L'inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences

Projet/Action	Objectifs/Réalisations
Poursuite de la mise en œuvre des programmes actifs de l'emploi	La répartition par genre des bénéficiaires de ces programmes est déclinée de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• IDMAJ : Intégration, en 2024, de plus de 125.100 personnes, dont 50,6% sont des femmes. Près de 25.100 insertions ont été enregistrées, au premier trimestre 2025, avec une part des femmes qui avoisine 48%.</li> <li>• TAHFIZ : Près de 21.577 salariés ont bénéficié de ce programme en 2024, dont 31,5% sont des femmes. Au premier trimestre 2025, près de 6.992 salariés ont été accompagnés dont 31% sont des femmes.</li> <li>• TAEHIL : 40% des bénéficiaires de la formation contractuelle sont des femmes.</li> </ul>
Programme « Auto-Emploi »	Ce programme, qui a pour objectif d'appuyer la création de très petites entreprises, a permis d'accompagner près de 8.733 porteurs de projets en 2024, dont les femmes représentent 40,2%. Ce programme a, ainsi, permis la création de 2.838 entreprises, dont 34 % initiées par des femmes et généré 4.455 emplois en 2024. Au premier trimestre 2025, ce programme a accompagné plus de 2.900 porteurs de projets dont 44% sont des femmes, et a permis la création de plus de 490 entreprises, dont près de 34% sont portées par des femmes
Intermédiation dans le marché du travail	L'analyse genre des réalisations de l'ANAPEC, au titre de l'année 2024, fait état des résultats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes représentent 43% du nombre total des nouvelles inscriptions à l'ANAPEC ;</li> <li>• La part des femmes dans le nombre total des bénéficiaires d'entretiens de positionnement avoisine 50% ;</li> <li>• La proportion des femmes dans le placement à l'international a atteint 96% ;</li> <li>• La part des femmes dans le total des bénéficiaires des ateliers de recherche d'emploi est située à 54%.</li> </ul>

## 2.2.4. Progrès législatif, réglementaire et institutionnel en faveur de la promotion de l'égalité de genre

Les principales avancées juridiques et institutionnelles réalisées par les départements ministériels, entre 2024

et 2025, en faveur de la promotion de l'égalité de genre sont déclinées dans le tableau qui suit :

Département	Progrès législatif/réglementaire/institutionnel réalisé
Ministère de la Justice	<p>Entrée en vigueur, le 22 août 2025, de la loi n°43.22 relative aux peines alternatives à l'incarcération qui vise à réduire la surpopulation carcérale en permettant de substituer certaines peines de prison par des mesures non privatives de liberté, telles que le travail d'intérêt général, la surveillance électronique, ou encore des mesures de suivi et de restriction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le chapitre 35-6 de la loi précise que le travail d'intérêt général doit, le cas échéant, être adapté au sexe, à l'âge, à la profession ou au métier du condamné, ainsi qu'à ses qualifications et capacités, et peut être complémentaire à son activité salariale habituelle. ;</li> <li>L'article 647-6 stipule que, lors de l'application des dispositions relatives au travail d'intérêt général aux femmes, aux mineurs, aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées, il convient de respecter les règles législatives et réglementaires relatives à l'emploi de ces catégories, tout en veillant à leur intégration dans leur environnement familial, à l'accomplissement des missions de maternité et au respect du déroulement normal des études pour les personnes qui poursuivent un cursus scolaire ou universitaire.</li> </ul>
Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entrée en vigueur, en date du 22 août 2024, de la loi n° 10.23 portant organisation et gestion des établissements pénitentiaires, remplaçant la loi 23.98. Cette Loi a pour objectifs d'humaniser les conditions de détention, de consolider les missions de sécurité et de réhabilitation des établissements pénitentiaires, et d'instaurer une bonne gouvernance dans leur gestion. Les dispositions apportées par ladite loi interdisent toute discrimination basée sur le genre et assurent la protection des droits des détenues, tout en veillant à prendre en considération leurs besoins spécifiques.</li> </ul>
Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption en 2025 du décret n° 2-24-249 portant approbation du Code des bonnes pratiques de gouvernance des Établissements et Entreprises publics. Ce décret instaure une représentation féminine minimale de 40% au sein des conseils d'administration, érigeant ainsi le principe de parité en critère central de performance et de bonne gouvernance.</li> </ul>
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entrée en vigueur, au mois de septembre 2025, de l'amendement apporté à la loi n°65-00 portant code de la couverture médicale de base, autorisant désormais les mères assurées à déclarer leurs enfants auprès de leur organisme d'affiliation. Cet amendement offre aux deux parents la possibilité, sur la base d'une décision conjointe, de choisir librement l'organisme auprès duquel leurs enfants seront affiliés, qu'il s'agisse de celui du père ou de celui de la mère. Cette évolution législative consacre, de fait, une avancée notable en matière de coresponsabilité parentale.</li> </ul>

## 2.2.5. Aperçu sur le niveau de présence des femmes dans les structures organisationnelles des départements ministériels et des institutions publiques couverts par le RBG

Département/institution publique	Taux de féminisation	Taux d'accès des femmes aux postes de responsabilité
Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	43,8%	34,8%
Ministère de la Justice	50%	18%
Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion	13,3%	7,2%
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	36%	39,3% (Administration centrale)
Ministre de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille	49%	36%
Ministère de l'Economie et des Finances	42%	28%
Département de la Réforme de l'Administration	49%	34%
Département des Affaires Etrangères et de la Coopération Africaine	43%	40%
Département de la Communication	45,1%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administration centrale : 51,9%</li> <li>• Au niveau régional : 36%</li> </ul>
Haut-Commissariat au Plan	48%	44%
Conseil Economique, Social et Environnemental	45%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Postes de responsabilité : 50%</li> <li>• Postes d'experts permanents : 43,5%</li> </ul>
Département chargé du Développement Durable	53%	41%
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	46,86%	39,73%
Ministère du Transport et de la Logistique	38,5%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 37% (niveau central)</li> <li>• 15% (niveau territorial)</li> </ul>
Département chargé de l'Eau	30%	24%
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale	66%	23%
Département chargé de l'Education Nationale et du Préscolaire	48%	20%



<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation<sup>31</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 35% de l'effectif des enseignants de l'enseignement supérieur</li> <li>• 45% de l'effectif global du personnel administratif de l'enseignement supérieur</li> <li>• 37,3% des effectifs du Ministère</li> </ul>	32,2% <sup>32</sup>
<b>Département chargé de la Formation Professionnelle</b>	45,8%	41%
<b>Département chargé de la Jeunesse</b>	48,7%	24,7%
<b>Ministère d'Inclusion Economique de la Petite Entreprise, d'Emploi et des Compétences</b>	41,58%	25,42%
<b>Département de l'Agriculture, du Développement Rural et Eaux et Forêts</b>	40%	33%
<b>Ministère de l'Industrie et du Commerce</b>	42%	29%
<b>Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire</b>	44%	24%

-----

<sup>31</sup> Données relatives à l'année universitaire 2024-2025.

<sup>32</sup> Il s'agit du taux d'accès des femmes aux postes de responsabilité au sein du Ministère, arrêté à fin juillet 2025.



---

**DEPF**

Boulevard Mohamed V. Quartier  
Administratif, Rabat-Chellah Maroc



---

**Téléphone**

(+212) 5 37.67.74.15/16

**Online**

Email : [depf@depf.finances.gov.ma](mailto:depf@depf.finances.gov.ma)

**Imprimerie de la DAAG**

